



Nombre de délégués
en exercice : 56

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

A la suite d'une convocation en date du 21 janvier 2020, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 janvier 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 31

Mesdames, Messieurs, Valentin BECK, Hubert BOURING, Hubert BUR, Claude DECKER, André DUPPRE, Cyrille FETIQUE, Alain FLAUS, Raphaël GARCIA-CANO, Jean-Charles GIOVANELLI, Éric HEMMERT, Jean-Paul HILPERT, Jean-Claude HOLTZ, Günther KAUSCHKE, Pierre LANG, Sébastien LANG, Jean-Luc LUTZ, Jean MATHIA, Victor MICHEL, Frédéric MULLER, Bernard PETRY, Véronique PREIS, Simone RAMSAIER, Roland ROTH, Gilbert SCHUH, Philippe SCHUTZ, Christian SCHWALBACH, Francis SIDOT, Jean-Victor STARCK, Danièle STAUB, Gabriel WALKOWIAK, Alain ZIMMERMANN.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : 3

Mesdames, Messieurs, Bernard CLAVE (représenté par Armand GILLET), François GATTI (représenté par Carole PIETTE), Dominique LIMBACH (représenté par Pascal TARILLON).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : 9

Mesdames, Messieurs, Salvatore FIORETTO (procuration à Valentin BECK), Guy JACQUES (procuration à Victor MICHEL), Jean-Luc JEHIN (procuration à Jean-Charles GIOVANELLI), Laurent KALINOWSKI (procuration à Alain FLAUS), Jean-Bernard MARTIN (procuration à Jean-Paul HILPERT), Gabriel MULLER (procuration à Frédéric MULLER), Marc SENE (procuration à Roland ROTH), François TROMBINI (procuration à Philippe SCHUTZ), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT).

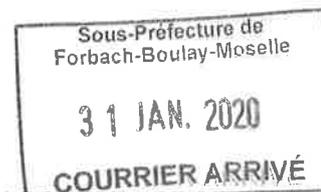
✓ Absents et absents excusés : 13

Mesdames, Messieurs, Guy BORN, Jean-Marie EYERMANN, Roland GLODEN, Gabriel KOPP, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Pascal RAPP, Claude SCHÄFER, Serge STARCK, René STEINER, Mireille STELMASZYK, Jean-Paul TINNES, Christian WEIRICH.

02. FINANCES

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) 2020**

Le Conseil Syndical,



VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du Sydeme a été établi pour servir de support au débat.

- Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.
- L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu renforcer la transparence des collectivités territoriales en modifiant les règles relatives au DOB. Le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.
- Le rapport étant le document sur lequel s'appuie le DOB, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de la collectivité locale de présenter à son organe délibérant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que des éléments sur la structure et la gestion de la dette.
- En raison de la strate de l'EPCI, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.
- Le rapport doit être transmis au représentant de l'État et être publié.

A - Rétrospective de l'exécution budgétaire 2019

A-1 La sauvegarde d'un service public de grande qualité

Au début de l'année 2019, l'absence de visibilité des conséquences de la situation financière extrêmement compliquée du Sydeme sur les budgets intercommunaux a engendré une inquiétude forte et légitime de la part des communautés de communes et d'agglomérations membres du syndicat. Aussi, une nouvelle gouvernance a-t-elle été élue en avril 2019 afin d'engager une analyse exhaustive des fonctionnements administratifs, comptables, financiers et budgétaires du Sydeme et de ses filiales publiques et privées. L'objectif est de construire un nouvel avenir pour ce syndicat sur des **bases sincères, transparentes et partagées par l'ensemble des membres**.

Sur la base de cet engagement donnant la **priorité à la transparence**, des investigations ont été menées durant plusieurs semaines et ont permis de présenter un budget sincère du Sydeme qui a été soumis au vote des membres du comité syndical.

Ce budget voté le 30 septembre 2019 permet au Sydeme de mettre en place les mesures administratives et financières correctives nécessaires à la pérennité de son action et donc de tracer les perspectives d'un avenir plus serein.

Ce travail de consolidation des comptes du Sydeme et de ses régies a mis à jour, en plus d'un encours de dette à long terme de 66,5 millions d'euros déjà connu, un déficit de plus de 21 millions d'euros, auquel s'ajoutent des engagements divers d'un montant de 15,2 millions d'euros.

Ces démarches d'analyse et de prospective, contrôlées par la Préfecture, la Chambre Régionale des Comptes ou la Direction Départementale des Finances Publiques et accompagnées par des institutions telles que la Banque des Territoires, semblent de nature à rassurer les partenaires du Sydeme et donc à travailler sans crainte pour tracer un nouvel avenir.

Le Sydeme assure au quotidien **un service public de transport et de traitement des déchets indispensable** aux 375 000 habitants, aux entreprises et aux administrations d'un territoire composé de dix structures intercommunales adhérentes. Toutes les énergies doivent donc être mobilisées pour trouver les solutions garantissant la pérennisation de ce service.

A-2 De nombreuses mesures de restructuration du Sydeme et de ses filiales

Afin de revenir à une gestion plus claire du Sydeme il est essentiel de recentrer ses missions sur le seul service public de transport et de traitement des déchets, conformément à ses statuts.

La première conséquence a été de mettre en œuvre, une rupture avec les filiales de type SEM et SAS qui présentent des bilans financiers dégradés et dont la pérennisation aurait suscité de nouveaux engagements incertains et de forts risques financiers que le Sydeme se doit d'éviter. A la date du 26 novembre 2019, les sociétés Sydeme Développement et Spiral Trans ont toutes les deux décidé leur dissolution anticipée.

Aussi, les liquidations en cours permettent de **fixer les engagements du Sydeme pour un montant total de 1 442 000 €**, comportant la perte du capital et des avances en compte courant d'associés, ainsi que la garantie d'emprunt accordée à la SEM *Sydeme Développement*. Ces montants sont inscrits dans un premier temps au budget 2019 sous forme de provisions.

Parallèlement, une réelle gouvernance politique est restaurée sur l'ensemble des entités publiques du syndicat en supprimant l'autonomie financière et décisionnelle des trois régies rattachées au Sydeme et en redonnant au conseil syndical un pouvoir décisionnel sur l'ensemble du budget et des activités de l'établissement.

En 2020, ces régies seront dissoutes et leurs activités seront dès lors intégrées au budget du Sydeme. Ce nouveau fonctionnement permettra d'une part d'**élaborer un prévisionnel pluriannuel de gestion consolidé sur une seule entité**, d'accroître la lisibilité des comptes et de favoriser l'analyse des coûts et, d'autre part, d'exercer des contrôles permanents de gestion.

L'ensemble de ces mesures de restructuration est synthétisé dans des logigrammes annexés au présent rapport.

A-3 Un retour à la rigueur de gestion et à un bilan d'exploitation positif.

La stratégie du Sydeme envisage un refinancement de la dette globale cumulée pour permettre au syndicat de prendre un nouveau départ sur des bases saines.

Cependant, avant de solliciter toute aide des partenaires bancaires en vue d'obtenir ce financement, **la priorité a été donnée au retour à l'équilibre du bilan d'exploitation annuel.**

Pour ce faire, de **très nombreuses mesures correctives de gestion** sont mises en œuvre sans compromettre la qualité d'un service public stratégique, au vu notamment de la **responsabilité environnementale** qui lui incombe.

A.3.1 Réduction et optimisation du budget de fonctionnement

Les premières mesures concernent la réduction immédiate et l'optimisation du budget de fonctionnement. 750 000 € d'économies en année pleine ont été trouvées. Elles se répercutent déjà partiellement sur les résultats 2019 et s'appliqueront sur l'intégralité du budget 2020. Elles se décomposent comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| • Non remplacement de salariés : | - 460 000 € |
| • Baisse des frais de communication : | - 130 000 € |
| • Baisse des indemnités des élus : | - 63 800 € |
| • Économies diverses : | - 100 000 € |
| | TOTAL :- 753 800 € |

A.3.2 Application d'une réelle politique d'achat

70 prestations étaient confiées à des tiers sans mise en concurrence. Au cours de l'année 2020, de meilleures offres technico-économiques seront recherchées en mettant en concurrence systématiquement toutes les commandes du Sydeme conformément aux règles de la commande publique. Des personnels seront redéployés sur ces missions avec pour objectif d'obtenir des économies substantielles sur les dépenses récurrentes.

A.3.3 Minoration des coûts d'entretien des matériels

Le Sydeme a financé de nombreux équipements sous forme de leasing. Or, certains contrats ont été conclus sur des durées plus importantes que celles des amortissements des biens financés. Aussi, les coûts de leasing, de gros entretiens et de remplacement de ces matériels se cumulent, notamment pour les camions. À l'échéance de ces contrats en mai 2020, les opérations de leasing ne seront pas renouvelées. Dans l'hypothèse du maintien de l'exploitation en budget annexe du service transport, le Sydeme aura désormais recours à des contrats de location comprenant l'entretien, afin de ne plus devoir faire face à des coûts imprévus. Ces contrats permettront une programmation financière pluriannuelle des coûts beaucoup plus fiables, une meilleure maîtrise annuelle de la dépense et une économie estimée à 200 k€ par an sur les réparations et de 227 k€ sur le leasing dès 2020 puis 389 k€ en année pleine.

A.3.4 La mise en place progressive de transferts d'activités

Dès le début de l'année 2020, un important travail sera engagé pour transférer des activités exercées aujourd'hui par le Sydeme à des tiers pouvant les réaliser dans de meilleures conditions économiques. Ces mesures entreraient en vigueur dès la fin de l'année 2020 ou au début de l'année 2021 au plus tard.

L'activité du centre de tri de Sainte Fontaine devenu obsolète, sera très largement réduite. Les opérations de tri ou de valorisation seront dans un premier temps confiées à des prestataires extérieurs mis en concurrence, comme cela est déjà le cas depuis l'été 2019 pour les fibreux. À moyen terme des partenariats seront conclus avec d'autres territoires mosellans pour **optimiser les équipements de tri et de traitement** en les saturant et en y intégrant l'extension des consignes de tri. Ainsi, le Sydeme pourra-t-il prendre en charge le traitement des déchets méthanisables d'autres territoires et confier le traitement de ses déchets recyclables secs en contrepartie, dans le cadre d'une coopération telle que prévue par le code de la commande publique dans son article L 2511-6.

Grâce à cette action, le coût de tri actuel de 240 € hors taxe par tonne constaté à Sainte-Fontaine, pourrait être ramené à 180 € hors taxe par tonne transport compris ; sachant que certains sites offrent à ce jour un coût de traitement à partir de 140 € hors taxe par tonne.

Considérant que le Sydeme traite 22 000 tonnes par an de recyclables secs, l'économie annuelle serait de 1 320 000 € à moyen terme.

L'externalisation de ce tri permettra en outre de limiter les risques induits par les incertitudes pesant sur l'évolution des consignes de tri.

Outre la recherche de partenariats, le Sydeme procédera à l'externalisation **d'activités** lorsque les études économiques en cours démontreront qu'il est financièrement plus intéressant de les confier à un tiers.

A.3.5 Des cessions d'actifs pour réduire les frais et améliorer la trésorerie

La cession potentielle d'actifs en 2020 pour un montant de 300 000 € est en cours d'étude pour apporter des solutions de financement à court terme. Ainsi, le quai de transfert de Bitche pourrait être cédé à la Communauté de Communes du Pays de Bitche. La forêt du Guensbach d'une superficie de 47 hectares à Morsbach fait l'objet d'une estimation par les services d'évaluation domaniale.

A.3.6 Une nouvelle politique de maîtrise des risques

Certaines difficultés auxquelles le Sydeme a dû faire face étaient avant tout induites par un manque d'anticipation des risques. De ce fait, un recensement exhaustif de ces risques a été conduit pour constituer les provisions nécessaires et ainsi maîtriser les impacts financiers liés aux engagements et aux activités du Sydeme. Ces provisions d'un montant total de plus de 4 millions d'euros sont désormais intégrées dans le budget du Sydeme. Le détail de ces engagements est le suivant :

Dotations aux provisions	4 025 999
Provisions pour contentieux SUEZ	410 100
Contentieux licenciement 1	25 300
Contentieux licenciement 2	128 800
Provisions pour contentieux TGAP	169 752
Provisions pour CET	6 480
Provisions pour congés payés	861 610
Provisions pour créances douteuses	36 307
Provisions pour dépréciation de compte courant d'associé SEM	800 000
Provisions pour dépréciation des parts sociales SEM	32 650
Provisions pour garantie d'emprunt SEM	575 000
Provision pour dépréciation CICE	980 000

Il convient de noter que la grande majorité de ces provisions est liée à des risques avérés et sera donc mobilisée dès 2020 mais aussi que certains risques concernent la Régie Ecotri et n'auront pas d'impact sur les comptes du Sydeme en fin d'année.

Au-delà de l'inscription des provisions, le Sydeme s'appuie sur l'expérience des services de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences qui mènent une expérimentation sur la certification des comptes des collectivités. Ainsi, les méthodes de travail rigoureuses de la certification seront-elles progressivement mises en œuvre par le Sydeme.

Le retour à la rigueur de gestion ne pourra pas se faire sans respect des engagements réciproques entre le Sydeme et ses 10 EPCI membres. Il sera proposé aux présidents des intercommunalités de signer un pacte financier qui assurera la régularité et la fluidité des flux financiers, afin notamment d'assurer un fonds de roulement positif du syndicat. Ce pacte permettra également d'instaurer le principe de paiement au coût réel des prestations réalisées pour le compte des EPCI.

A.3.7 Synthèse des économies

	2019	2020	2021	2022	2023
Réduction du nombre de Vice- Présidents	-63 800				
Économies sur les dépenses de communication et de rayonnement	-130 000				
Non remplacement de 6 départs		-460 000			
Économies diverses (réduction et optimisation de la flotte de véhicules ou de téléphones, ...)	-50 000	-50 000			
Pas de nouveaux leasing - recours à des contrats location / entretien			-200 000		
Fin de l'exploitation directe du centre de traitement de Sainte-Fontaine			-1 320 000		
Économies cumulées	-243 800	-753 800	-2 273 800	-2 273 800	-2 273 800

A-4 Dette envers les EPCI

La Chambre Régionale des Comptes, dans son audit de gestion du Sydeme de 2013, a préconisé un plan de redressement s'appuyant d'une part sur la hausse des contributions des EPCI membres, et d'autre part, sur la sollicitation d'une contribution exceptionnelle des EPCI aux comptes du SYDEME remboursable après retour à l'équilibre. Cette contribution a été perçue par le Sydeme en 2015 et a fait l'objet de conventionnements qui prévoient un **versement à hauteur de 6,3 M€**. Cette

opération, qui constitue un **engagement hors bilan depuis 4 ans**, n'a jamais fait l'objet d'une mention en annexe aux états financiers, ni d'une projection de remboursement faute d'une trésorerie suffisante.

Aussi, est-il envisagé de prendre en compte cet engagement dans les bilans du Sydeme et de procéder au remboursement dû aux EPCI dans le cadre de la restauration de la confiance, établie désormais en pilier du changement de fonctionnement du syndicat.

A-5 Déficit budgétaire cumulé

Le Sydeme affiche un déficit de fonctionnement cumulé de 1,9 M€ au 31 décembre 2018. Ce déficit doit être toutefois largement majoré au regard des obligations de l'établissement qui auraient dû faire l'objet d'une inscription budgétaire depuis plusieurs exercices, et de droits inscrits de manière opportune et qui viennent réduire artificiellement le déficit réel. Parmi les éléments à prendre en compte figurent :

- L'inscription d'un rattachement de recettes de 3,2 M€ qui n'a jamais fait l'objet d'une décision du conseil syndical et ne seront donc jamais perçues ;
- Des factures arrivées entre 2016 et 2018 pour un montant de 1,5 M€ qui n'ont pas fait l'objet d'un rattachement de dépenses, et minorent d'autant le déficit réel depuis 3 ans ;
- Les primes dues aux EPCI depuis 2016 pour un montant de 10,8 M€ qui viennent réduire le besoin de trésorerie du Sydeme depuis 3 ans, étant noté que ces montants figurent aux comptes administratifs des EPCI membres ;
- Des provisions pour risques latents depuis plusieurs années :
 - o Les provisions pour risques associés à la prise de participation, à la garantie d'un emprunt et à l'avance en compte courant d'associés de la SEM Sydeme Développement dont le bilan affiche des capitaux négatifs depuis 2 ans (2 M€). La SEM sera très prochainement liquidée, ce qui entraînera un décaissement d'ici la fin de l'année 2019 ou le début de l'année 2020 ;
 - o Les provisions pour une recette de CICE de 980 000 € inscrite en rattachement depuis 2015, qui fait l'objet d'un contentieux et dont le recouvrement est très compromis ;
 - o Les passifs sociaux (compte épargne temps et congés payés) qui n'ont jamais fait l'objet d'une provision et auraient dû apparaître au résultat des derniers exercices (906 000 €) ;
 - o Divers contentieux latents depuis 2018 pour un montant de 734 000 €, dont un contentieux avec SUEZ estimé à 410 000 € pour des factures impayées depuis 2017 ; sachant que le Sydeme a déjà été condamné dans un contentieux similaire face à SUEZ.

En synthétisant l'ensemble de ces données qui cumule celle du syndicat et de ses régies, il apparaît que les charges qui devraient être inscrites pour la première fois dans un budget consolidé du Sydeme le contraindraient à afficher un déficit de 21,5 M€. Il ne s'agit pas d'éléments récents, mais le plus souvent le résultat d'événements nettement antérieurs qui n'ont jamais été comptabilisés, soit pour des raisons d'opportunité budgétaire, soit par défaut de trésorerie. **Ces 21,5 M€ peuvent ainsi être comptés au titre de la dette du Sydeme envers ses membres et ses fournisseurs.**

Le tableau ci-dessous détaille les chiffres du déficit cumulé du Sydeme qui intègre les éléments issus des régies :

Reconstitution du déficit réel 2018 reporté	17 452 064,00
<i>Déficit de fonctionnement voté au CA 2018</i>	<i>1 994 397,00</i>
<i>13e facture aux EPCI rattachée à tort au CA 2018</i>	<i>3 180 000,00</i>
<i>Estimation de factures 2018 complémentaires</i>	<i>1 517 667,00</i>
<i>Primes dues aux EPCI (2016-2018) non rattachées</i>	<i>10 760 000,00</i>
Dotations aux provisions (voir détail au A.3.6)	4 025 999,00
TOTAL DEFICIT	21 478 063,00

B Point sur la situation de l'endettement

B.1 La situation d'endettement du Sydeme

La dette du Sydeme se compose de l'endettement à long terme (66,5 M€), des lignes de trésorerie qui constituent une dette à long terme (8,9 M€ mobilisés au 1^{er} janvier 2019), de la dette envers les EPCI (6,3 M€) et du déficit structurel cumulé du syndicat et des régies (21,5 M€).

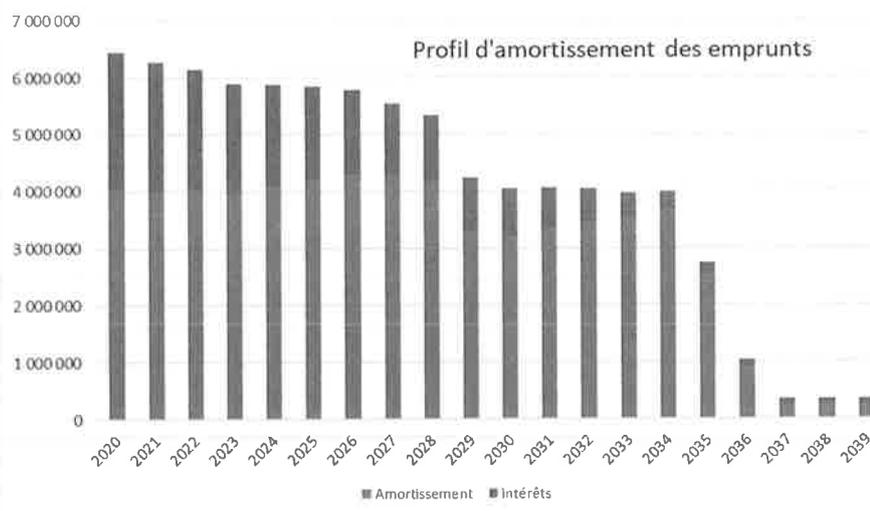
B.1.1 Encours de la dette à long terme au 31/12/2019 et flux prévisionnels 2020

SYDEME Type	Echéanc	Taux	Capital initial	Capital Restant 31/12/2019	Amortissement 2020	Intérêts 2020	Capital Restant 31/12/2020
DEXIA 1.1 M - 2011 - 8 ANS	2020-01	4,2%	1 100 000,00	39 577,33	39 577,33	407,65	0,00
Emprunt CELCA 8 ans - 1 M - 2011	2020	4,1%	1 000 000,00	36 347,15	36 347,15	366,38	0,00
EMPRUNT CREDIT AGRICOLE - 1 M - 2012	2020	3,80%	1 000 000,00	71 523,88	71 523,88	996,60	0,00
CE-CFF 2003 1 M -n°77 79 971 G	2021	4,50%	1 000 000,00	147 752,56	75 536,48	4 989,88	72 216,08
CE-CFF 2002 3.5 M n° 77 79 962 U	2022	5,50%	3 500 000,00	758 963,88	254 383,70	35 716,30	504 580,18
SOCIETE GENERALE - 1M - 2003	2025	4,90%	1 000 000,00	369 509,54	58 152,78	16 433,82	311 356,76
EMPRUNT DEXIA 2 860 908.23 € Pente 4,92-7,22 E3	2026	4,92%	2 860 908,23	1 291 169,53	158 581,24	64 584,30	1 132 588,29
EMPRUNT CDC 2M - 2012	2027	4,87%	2 000 000,00	1 240 955,42	130 560,61	60 434,53	1 110 394,81
EMPRUNT SAARLB 3.6 M	2028	3,90%	3 635 633,00	2 181 379,88	242 375,52	81 580,66	1 939 004,36
CDC 2012 15 ANS - 4.8 M	2028	3,90%	4 800 000,00	3 203 699,20	303 720,77	125 585,01	2 899 978,43
EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE 3 ME 2008	2028	5,00%	3 000 000,00	1 706 124,23	155 184,35	79 788,05	1 550 939,88
SAARLB - 2 M - 2014	2029	4,00%	2 000 000,00	1 233 333,41	133 333,32	47 341,88	1 100 000,09
SAARLB - 1.9 M	2029	4,00%	1 900 000,00	1 223 728,81	128 813,56	47 047,36	1 094 915,25
BP LAC - 1,5M€ - 2017-29 1,74%	2029	1,50%	1 500 000,00	1 218 750,00	125 000,00	20 390,63	1 093 750,00
SOCIETE GENERALE 2 M 2007	2032	4,50%	2 000 000,00	1 283 528,87	77 049,44	54 713,48	1 206 479,43
CE 2009 3 M	2034	4,60%	3 000 000,00	2 182 823,63	103 944,52	101 283,02	2 078 879,11
SOCIETE GENERALE 10M 2009	2034	4,50%	10 000 000,00	7 793 877,92	373 775,46	340 834,10	7 420 102,46
CE 2010 10M cédé à SAARLB en 2018	2035	4,20%	10 000 000,00	7 705 362,06	362 915,13	312 658,91	7 342 446,93
DEXIA 2010 10 ME Tunnel 2,89-4,89 B1	2036	2,89%	10 000 000,00	8 041 707,70	329 804,25	232 682,49	7 711 903,45
CREDIT FONCIER de France 10M 0011486 P	2036	4,68%	10 000 000,00	7 884 909,09	330 303,91	369 325,34	7 554 605,18
EMPRUNT SG 2011 TUNNEL 3,43-5,93 B1	2036	3,43%	10 000 000,00	7 693 049,90	343 501,41	263 798,51	7 349 548,49
CDC - 4 787 002 € - 2014 - Livret A + 1%	2054	1,75%	4 787 002,00	4 365 964,60	91 470,52	76 404,38	4 274 494,08
CDC- 5 361 576.00 € - 2014 - Livret A + 1%	2054	1,75%	5 361 576,00	4 881 051,24	102 262,00	85 418,40	4 778 789,24
Total SYDEME			95 521 343,74	66 555 089,83	4 028 117,33	2 422 781,68	62 526 972,50
					62%	38%	
					6 450 899,01		

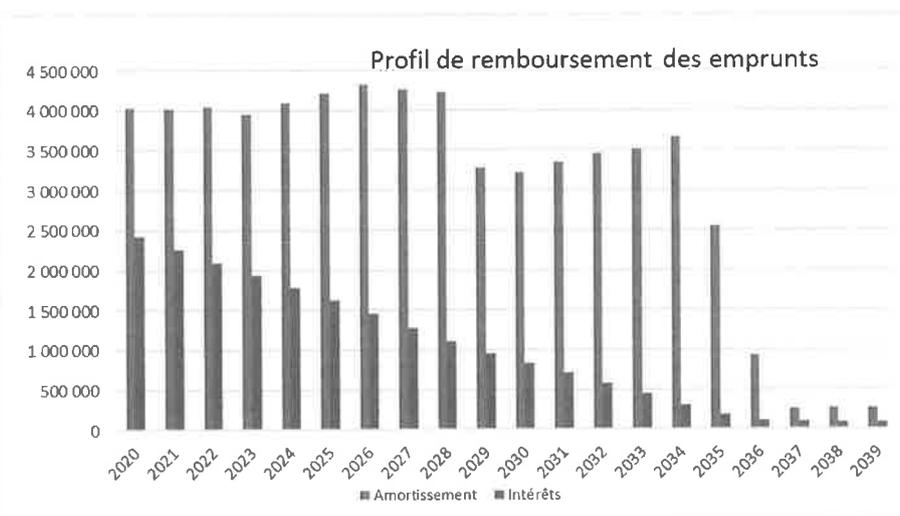
B.1.2 Récapitulatif des emprunts par organismes bancaires

Banque	Solde au 1-1-2020	
Crédit Agricole	71 524	0,1%
Caisse d'Epargne	3 592 285	5,4%
Crédit Foncier (BPCE)	8 793 658	13,2%
Société Générale	17 362 225	26,1%
Banque Populaire	1 243 247	1,9%
CDC	13 462 076	20,2%
Saar LB	12 692 110	19,1%
Dexia - SFIL	9 337 966	14,0%
	66 555 090	100,0%

B.1.3 Profil d'amortissement des emprunts



B.1.4 Profil de remboursement des emprunts



B.2 Ressources pour la couverture du remboursement des emprunts

Les ressources pour assurer le remboursement des emprunts proviennent :

- Des amortissements des immobilisations (capital des emprunts),
- Des excédents de fonctionnement générés sur les différentes activités du Sydeme (intérêts des emprunts)

B.3 Lignes de trésorerie

Si l'on analyse l'évolution des lignes de trésorerie inscrites au bilan du Sydeme, on note une hausse significative du recours aux emprunts à court terme depuis 2015 avec **un endettement récurrent qui, du fait de sa permanence au bilan, ne peut plus être assimilé à une dette à court terme, mais constitue un réel endettement à long terme**. L'historique de cette évolution rapide de l'endettement à court terme est le suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dette à court terme au bilan	2 000 000 €	2 000 000 €	4 343 172 €	3 500 000 €	5 502 878 €	8 700 000 €

La situation a évolué en 2019 : les lignes renouvelées par les banques n'ont pas toutes été mobilisées, avec l'objectif d'être en capacité de rembourser en fin d'année 2019 celle accordée par la Saar-LB fin 2018. Les négociations avec Saar LB en cours ont permis un renouvellement à hauteur de 2 M€.

La situation fin décembre est la suivante :

	Montant accordé au 1er décembre		Montant mobilisé au 31-12-2019
Régie CSM	Caisse d'Épargne	1 000 000	900 000
Régie ECOTRI	Caisse d'Épargne	1 000 000	1 000 000
Sydeme	Caisse d'Épargne	1 500 000	1 500 000
	LBP	2 000 000	2 000 000
	Saar LB	3 000 000	remboursé
Total		8 500 000	5 400 000

C Les projets de restructuration financière

C.1 Scénarios de refinancement (incluant les pistes d'économies) qui ont été présentés aux partenaires financiers à l'automne 2019

Le Sydeme a présenté 3 scénarios de refinancement à ses partenaires financiers sur la base d'une analyse de l'évolution de la situation actuelle, sans intervention sur le refinancement ou sur la mise en place d'économies de gestion.

Le constat est le suivant : dans la situation actuelle, sans économie ni opération de restructuration de la dette, l'épargne nette reste négative au moins jusqu'à 2023 pour un montant de 1,3 M€ et le fonds de roulement net global se creusera de plus de 7 M€ par rapport à 2019 sur cette même période.

Pour apporter des solutions fiables garantissant l'avenir du Sydeme, des hypothèses de travail ont été retenues :

Une projection budgétaire de 2020 a été établie avec la nouvelle structuration budgétaire souhaitée pour le Sydeme, c'est-à-dire avec un budget général et des budgets annexes. 3 millions d'euros de flux croisés entre le Sydeme et ses régies sont neutralisés en dépenses comme en recettes.

Les hypothèses d'évolution appliquées étaient les suivantes :

Les cotisations et contributions des EPCI-membres, ainsi que les charges courantes affichent une **hausse de 1 % par an**, correspondant à la moyenne de l'**inflation**.

Le volume de déchets produits et le montant de leur valorisation sont gelés au montant moyen dernièrement communiqué par l'ADEME, de même que les restitutions des soutiens aux EPCI qui s'appuient sur les mêmes données de base.

La hausse des frais de personnel prend pour hypothèse un glissement vieillesse technicité moyen de **0,9 % par an** (sachant que celui-ci s'établit à 0,6 % pour les fonctionnaires et à 1 % pour les salariés privés du Sydeme).

Les hypothèses de l'endettement consolidé du Sydeme présentées aux banques à l'automne étaient les suivantes :

Encours de la dette à long terme au 31/12/2019	66 055 090 €
Encours de la dette à court terme devant être consolidé à long terme	8 900 000 €
Dette envers les EPCI (contribution exceptionnelle 2014-2015)	6 353 000 €
Déficit probable du Sydeme (calcul septembre 2019) incluant le déficit de la régie Ecotri	21 478 063 €
TOTAL	102 786 153 € ARRONDI à 103 000 000 €

La situation annuelle ne pouvant pas s'améliorer sans restructuration complète de la dette et sans financement du déficit cumulé, le Sydeme a présenté deux projections intégrant un soutien massif des partenaires financiers, sachant que ces derniers pouvaient se référer aux EPCI membres qui démontrent une rigueur financière avérée.

C.1.1 Scénario n°1 : réaménagement de la dette actuelle et financement du déficit structurel

Ce premier scénario mise sur une hypothèse de financement de 103 M€ à un taux moyen renégocié de 1 % sur une durée de 18 ans (durée moyenne d'amortissement des équipements du Sydeme). Le taux moyen envisagé intègre de nouveaux taux appliqués par voie d'avenants aux contrats actuels de prêts, donc à des taux moins favorables que ceux du marché actuel.

Cette hypothèse intègre par ailleurs des taux avantageux pour les nouveaux besoins de financement au vu de la conjoncture favorable.

La refacturation du coût du traitement aux EPCI-membres serait également revue à la hausse pour atteindre l'équilibre du fonds de roulement à terme.

Ce scénario permettrait de retrouver une épargne nette positive et une stabilisation du fonds de roulement net global à l'horizon 2023.

C.1.2. Scénario n°2 : restructuration de la dette actuelle incluant le refinancement du déficit structurel

Ce scénario mise sur une hypothèse de financement de 106,6 M€ à un taux moyen renégocié de 1 % sur une durée de 18 ans (durée moyenne d'amortissement des équipements du SYDEME), dont 3,3 M€ d'indemnités de remboursement anticipé négociées à hauteur de 5 % du CRD.

Cette hypothèse permet de retrouver rapidement une épargne nette positive, mais ne conduirait pas à une stabilisation du fonds de roulement à l'échéance fixée de 2023 en raison du poids du financement des indemnités de remboursement anticipé.

En outre, cette hypothèse semble plus difficile à mettre en œuvre administrativement car elle nécessiterait de solder tous les emprunts en cours.

Si les deux premiers scénarios ne devaient pas aboutir, le Sydeme devrait faire face à l'obligation de prioriser le paiement de ses dettes. Le fonctionnement mis en œuvre jusqu'à ce jour met en péril la continuité du service public puisque de nombreux fournisseurs ne sont plus payés et pourraient de ce fait cesser toute collaboration avec le Sydeme. Il serait alors nécessaire d'établir de nouveaux rangs de priorité quant aux paiements à privilégier afin de garantir le service public de transport et de traitement des déchets ménagers.

À ce jour, seules 3 banques ont fait des propositions partielles de réaménagement de la dette, dans des conditions encore très insuffisantes pour pouvoir dégager des marges de manœuvres financières significatives. Il s'agit de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Société Générale sur un seul de ses 4 emprunts en cours, et de la SFIL. En tout état de cause, ces propositions sont conditionnelles et ne seraient mises en œuvre que si l'ensemble des partenaires financiers font des offres.

C.1.3. Scénario n°3 : moratoire sur le remboursement de la dette (capital et intérêts) dans l'attente du retour à une situation financière assainie.

Pour la première fois, le conseil du Sydeme a voté un budget en déséquilibre notoire en septembre 2019 correspondant à la réalité de la situation budgétaire et financière du syndicat. Cet événement justifierait une situation de défaut de financement temporaire conduisant à une suspension des remboursements des annuités d'emprunt (capital et intérêts), alors que le Sydeme a toujours honoré le paiement de ces annuités jusqu'à ce jour.

Dans ce cas, le remboursement des annuités d'emprunt ne pourrait être repris qu'après la mise en place de l'ensemble des mesures d'économie de gestion énumérées, soit en 2024, année pour laquelle le fonds de roulement net global permettrait à la fois d'assumer le poids de la dette et les investissements nécessaires à la poursuite des activités du SYDEME.

Ce scénario, que le Sydeme ne priorise pas aujourd'hui, parce qu'il affaiblirait ses relations avec ses partenaires financiers – qui ont jusqu'à présent toujours été payés sans retard à l'échéance – demeure toutefois une solution ultime qui permettrait de retrouver une situation de fonctionnement saine à l'échéance fixée de 2023.

C-2 CONCLUSION SUR LES HYPOTHESES DE REDRESSEMENT PRESENTEES AUX PARTENAIRES FINANCIERS

La meilleure option de redressement, incluant des économies de gestion, consisterait à renégocier la dette actuelle à des taux plus proches de ceux du marché et à l'allonger sur une durée correspondant à la durée moyenne d'amortissement des équipements du Sydeme.

Cette mesure devra nécessairement s'accompagner d'une **consolidation du déficit cumulé** du Sydeme **sous la forme d'un nouvel emprunt** qui permettra au syndicat de remplir ses obligations à l'égard de ses membres et fournisseurs et de financer les charges relatives à la réalisation certaine des risques contentieux et liés aux participations dans la SEM SYDEME Développement en cours de liquidation.

Dans l'hypothèse d'un refus du refinancement du déficit consolidé du Sydeme, ce dernier n'aura plus d'autre recours que de solliciter ses EPCI-membres. Les budgets annexes des ordures ménagères de ces EPCI étant exsangues, les EPCI pourraient éventuellement se retourner eux-mêmes, si leur assemblée en est d'accord, vers les établissements bancaires pour solliciter le financement nécessaire, ce qui revient à la demande initiale du Sydeme, à savoir financer un déficit consolidé. Les EPCI pourraient également refuser un tel plan financier et provoquer un nouveau rejet du budget du Sydeme.

A la date de rédaction de ce rapport, les discussions avec les partenaires financiers sont en cours et le Sydeme est en attente de propositions globales des banques. Certains établissements ont présenté des propositions de refinancement partiel de leurs emprunts en incluant des indemnités de remboursement dans des nouveaux financements, ce qui n'allège pas le poids de la dette.

Ces partenaires réservent leurs propositions à la condition que l'ensemble des banques fassent des propositions. Trois banques n'ont pas encore présenté de propositions.

Cela conduit le Sydeme à présenter un compte probable 2019 qui ne tienne pas compte des propositions faites aux partenaires financiers dans le paragraphe suivant.

D Présentation des précomptes administratifs probables sous toutes réserves des aléas du dernier trimestre 2019

D.1 Prévisionnel d'exécution budgétaire 2019 – Section de fonctionnement

Ce compte prévisionnel n'inclut pas le déficit probable de la régie Ecotri.

Dépenses d'exploitation	CA 2019 Probable	Recettes d'exploitation	CA 2019 Probable
011 Charges générales	33 556 311	013 Atténuation de charges	0
012 Charges de personnel	2 115 440	70 Ventes	39 625 900
65 Autres charges de gestion courante	11 834 600	74 Subvention d'exploitation	190 900
66 Charges financières	2 650 291	75 Autres produits de gestion	2 218 000
67 Charges exceptionnelles	1 137 800	76 Produits financiers	3 000
68 Dotations aux provisions	1 845 367	77 Produits exceptionnels	308 100
Total des dépenses réelles d'exploitation	53 139 809	78 Reprise de provisions	
023 Virement à l'investissement	0	Total des recettes réelles	42 375 900
042 Opération d'ordre - Amortissements	5 069 000	042 Subventions virées au résultat	350 168
Total des dépenses d'ordre	5 069 000	043 Opération d'ordre	
Total des dépenses d'exploitation	58 208 809	Total des recettes d'ordre	350 168
D002 Déficit reporté	1 994 397	Total des recettes d'exploitation	42 726 068
Total des dépenses cumulées	60 203 206	D002 Excédent reporté	
		Total des recettes cumulées	42 726 068
		Résultat cumulé	-17 477 138

Sous réserve d'aléas lors du mois de décembre, le déficit probable du Sydeme serait de -17,5 M€. La restitution d'un trop perçu au titre des douzièmes pour l'année 2019 conduirait à l'aggravation de ce déficit. Le décompte définitif ne sera arrêté qu'au cours du premier trimestre 2020.

D.2 Prévisionnel d'exécution budgétaire 2019 – Section d'investissement

Les investissements votés en début d'année n'ont pas tous été réalisés, et certains ont été reportés. Compte tenu de l'excédent de la section lors de la clôture du compte administratif en 2018, la section afficherait un résultat de 1,7 M€.

Dépenses d'investissement	CA 2019 Probable	Recettes d'investissement	CA 2019 Probable
20 Immobilisations incorporelles	33 000	013 Subvention d'investissement	372 000
21 Immobilisations corporelles	732 100	016 Emprunts nouveaux	0
23 Immobilisations en cours	1 188 000	23 Immobilisations en cours	
Dépenses d'équipements	1 953 100	Recettes d'équipement	372 000
13 Subvention d'investissement	0	10 Dotations, fonds divers, réserves	
16 Remboursement d'emprunts	4 180 000	27 Autres immobilisations financières	196 950
27 Autres immobilisations financières	230 500	Recettes financières	196 950
Dépenses financières	4 410 500	Total des recettes réelles	568 950
Total des dépenses réelles d'investissement	6 363 600	021 Vir_t reçu de la section d'exploitat	
13 Subventions virées au résultat	350 200	040 Transfert entre sections	5 069 000
20 Immobilisations incorporelles		041 Transfert entre chapitre	0
041 Opération d'ordre	50 000	Total des recettes d'ordre	5 069 000
Total des dépenses d'ordre	400 200	Total des recettes de l'exercice	5 637 950
Total investissements	6 763 800	Reste à réaliser	0
Reste à réaliser	342 240	Solde d'exécution reporté (avec RAR)	3 152 725
Solde négatif reporté		Recettes d'investissement cumulées	8 790 675
Dépenses d'investissement cumulées	7 106 040	Solde disponible pour investir	1 684 635

D.2.1. Retour sur les investissements 2019

En fin d'année 2019, les dépenses d'investissement se décomposaient de la façon suivante :

Immobilisations incorporelles :

- Fin de l'étude sur la densification des déchets : 24 k€
- Licences informatiques et autres études : 9 k€

Immobilisations corporelles :

- Atelier : 29 k€
- Véhicules et engins de manutention : 40 k€
- Remplacement d'équipements de broyeurs et de chargeuses : 20 K€
- Travaux préparatoires pour la ligne d'affinage de compost : 61 K€
- Chauffage pour l'unité de méthanisation de Sarreguemines : 17 k€
- Éléments de sécurisation des installations : 28 k€
- Sécheur de biogaz de Méthavalor : 128k€

- Remplacement des bunkers de réception de Morsbach : 288 k€
- Travaux de Creutzwald : 296 K€

Immobilisations financières :

- Dépôts et consignations pour les transferts transfrontaliers : 230 k€

Engagements restant à réaliser :

- Creutzwald infrastructure : 143 k€
- Tapis mouvant de réception Creutzwald : 105 k€
- Monitoring de la ligne d'affinage : 19 k€

Point sur le financement des immobilisations :

Le Sydeme n'a eu recours à aucun emprunt nouveau depuis deux ans (année 2018 et 2019). La ressource financière nécessaire au paiement des investissements nouveaux a été prélevée sur la trésorerie disponible au détriment des membres et des fournisseurs.

Pour mémoire, voici la couverture des investissements tels qu'ils figuraient au bilan à l'ouverture des comptes 2019.

SYDEME Actif immobilisé et dettes financières (CT+LT)

au 1er janvier 2019

Immobilisations	101 963 738
<small>source : Compte de gestion</small>	
Dettes long terme (capitaux empruntés)	95 521 344
Dettes court terme (ligne de trésorerie votées)	6 900 000
<small>Mobilisé au 31-12-2018</small>	

E Points sur l'activité 2019

E.1 Communication

La situation financière déficitaire du Sydeme a amené le syndicat à réduire considérablement le budget communication en 2019 et à restreindre les actions de sensibilisation à l'essentiel. Le budget alloué à la communication voté par le Conseil syndical le 30 septembre 2019 s'élevait à 75 000 €. Pour rappel, le budget communication 2018 voté s'élevait à 262 070 €.

E.1.1 Les actions de sensibilisation menées en 2019 sont :

- **Le projet pédagogique 2018-2019 « Ma cantine sans gaspi »**
(Près de 180 écoliers participants, 7 classes au total et 5 classes lauréates, remise des chèques aux lauréats au CT2E)
- **Les animations au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E)**
(Augmentation du nombre de visites des écoles primaires, des collèges et lycées, évolution et diversification des animations pédagogiques dans la serre pédagogique, utilisation du nouveau pilote du tri optique, animations en allemand)
- **Les mercredis éco-éducatifs**
(Animations prévention déchets, animation insectes, animation forêt, etc.)
- **La collecte de jouets « Laisse parler ton cœur »**
(4 intercommunalités participantes, plus de 50 hottes de jouets collectées)

E.1.2 Bilan budget communication 2019 – indicateurs sur l'exercice 2019 (au 20.11.19)

Pour l'élaboration du plan de communication 2020, le contexte actuel économique et politique du syndicat a été pris en compte. Le plan d'actions sera axé sur une communication de terrain et mettra l'accent sur l'importance de la qualité du tri. Une communication innovante et surtout à moindre coût sera mise en œuvre tout en tentant de lever un maximum d'aides financières des éco-organismes.

Les dépenses réalisées s'élèvent au 15 octobre 2019 à un montant de 78 940 € HT. S'ajouteront d'ici le 31 décembre 2019 les dépenses liées au partenariat avec l'EPLFPA de Courcelles-Chaussy pour la période juin à décembre ainsi que certains transports scolaires déjà engagés avec des écoles du territoire qui porteront le montant à un total de près de 88 000 € HT.

- **Budget prévisionnel 2019 communication : 75 000 €**
- **Dépenses réalisées : 88 000 €**
- **Subventions escomptées : 43 000 €** (hors Soutiens à la Communication de Citéo)
- **Visiteurs du Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E)**
Plus de 8 600 visiteurs reçus depuis juin 2015
- **Visiteurs du Centre de Tri des Recyclables**
Plus de 12 000 visiteurs reçus sur l'installation depuis 2011
- **Visiteurs de Méthavalor**
Plus de 6 800 visiteurs reçus sur l'installation depuis septembre 2011
- **Visiteurs de l'unité de méthanisation de déchets verts de Sarreguemines**
Plus de 340 visiteurs reçus sur l'installation depuis janvier 2016
- **Applications mobile Sydem'app**
Plus de 3 000 téléchargements depuis août 2018

E.1.3 Orientations budgétaires pour l'exercice 2020

En 2020, le Sydeme développera une nouvelle stratégie de communication. Elle sera adaptée à la fois aux contraintes budgétaires et aux besoins de sensibiliser efficacement des publics-cibles au tri des déchets.

Il est prévu un montant prévisionnel de 91,4 k€ pour les actions suivantes :

- Le lancement d'une campagne de communication Multiflux (retour sur les fondamentaux du Multiflux, rappel des consignes de tri et de l'importance de la qualité du tri, refonte du guide du tri Multiflux...),
- La publication du journal d'information pour le grand public : "Trions, Valorisons..." (Parution semestrielle, 4 pages, distribution lors des permanences Multiflux),
- L'actualisation permanente du site internet / le développement des animations du site a minima,
- La conception et l'impression d'outils de communication spécifiques au dispositif Multiflux,
- La réalisation de supports spécifiques au tri et à la collecte des biodéchets,
- La mise en place d'actions de communication sur le tri du verre et concernant d'autres filières de traitement de déchets (fibres, D3E, mobilier, textiles, piles...),
- La conception d'outils de sensibilisation sur la prévention des déchets,
- La mise en place d'un concours pédagogique sur les fibres, de mercredis éco-éducatifs et d'animations scolaires dédiés au jeune public concernant notamment la prévention, le tri, le traitement et la valorisation des déchets,
- L'évolution des animations pédagogiques du CT2E,
- Le développement d'actions de communication grand public et des mercredis éco-éducatifs au CT2E,
- Le développement des visites bilingues allemandes du CT2E,
- La réduction des interventions du lycée agricole de Courcelles-Chaussy et la renégociation du partenariat entre les deux structures,
- Le développement et la valorisation des visites de Méthavalor et de l'unité de méthanisation des déchets verts de Sarreguemines.

E.2 Confection des sacs

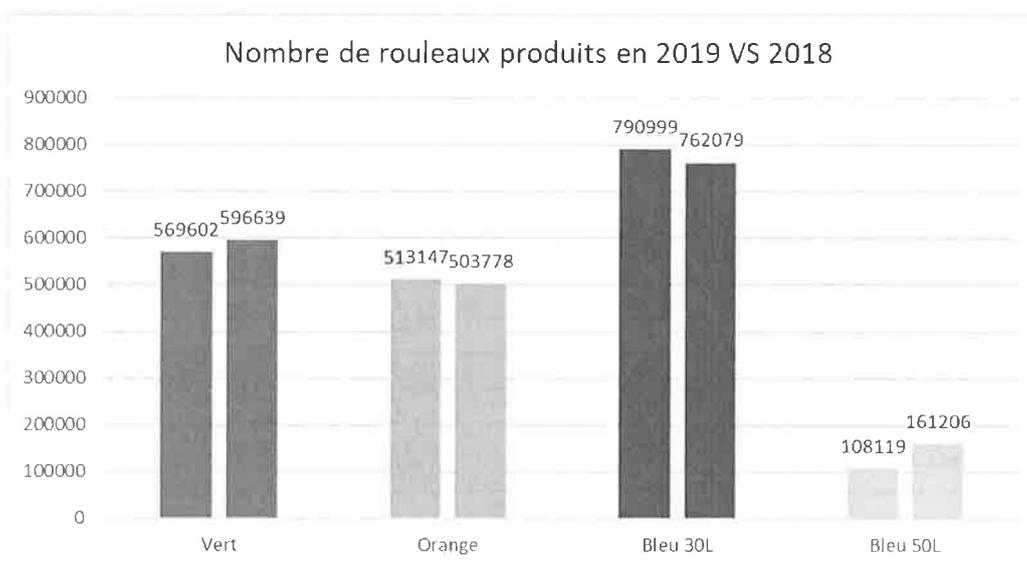
La confection de sacs Multiflux est assurée par la Régie CSM (Confection de Sacs Multiflux).

La production prévue en 2019 porte sur une quantité de 49,8 millions de sacs.

L'année 2019 a été marquée par :

- La poursuite des recherches de nouvelles matières :
 - Essais PE proposés par TOTAL
 - Essais PE proposés par VINMAR
 - Essais colorants proposés par AMPACET
 - Essais colorants proposés par VANOPLAST

- Essais colorants proposés par ASPEN
 - Essais régénéré proposé par PAPREC
 - Essais d'un nouveau régénéré proposé par SUEZ RV PLASTIQUES OUEST
- Le changement de fournisseur de CaCO3 conduisant à un gain tarifaire et une opacité supérieure de la matière conduisant à une diminution du taux d'incorporation.
 - La mise en conformité du local de charge.
 - Le changement de prestataire pour la maintenance générale de notre process bâtiment.
 - La mise en place d'un plancher sur toute la surface sous bobines (mise en sécurité pour les opérateurs).
 - Le chiffre d'affaires des ventes aux clients extérieurs est supérieur à celui de 2018 et s'élève au 21 nov. 2019 à 228 k€ (contre 225 k€ sur toute l'année 2018).



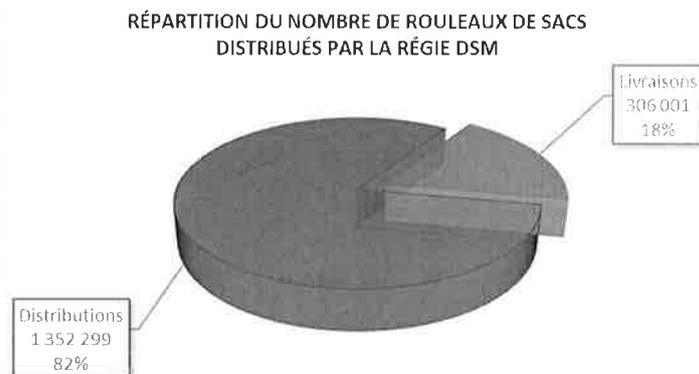
E.3 Distribution des sacs

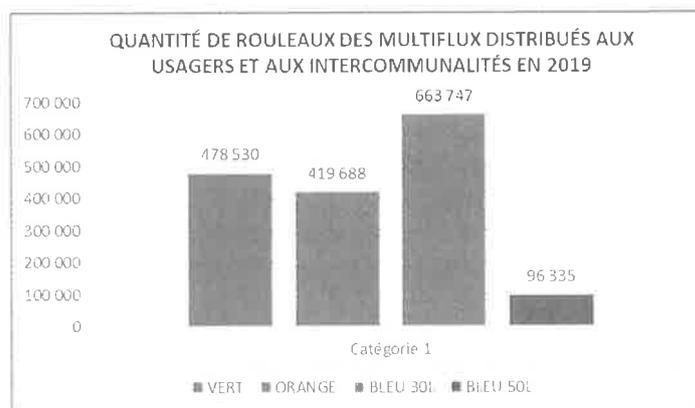
La distribution des sacs est assurée par la Régie DSM (Distribution de Sacs Multiflux).

Les agents effectuent la totalité des livraisons de sacs dont 80 % de la distribution directe aux usagers.

Les effectifs se composent de trois logisticiens (dont 1 mis à disposition par le Sydeme), et dix ambassadeurs.

La concertation engagée avec les intercommunalités membres sur les évolutions nécessaires de la distribution des sacs doit se poursuivre en 2020 en vue d'en accroître l'efficacité pour l'utilisateur.





E.4 Situation des emplois

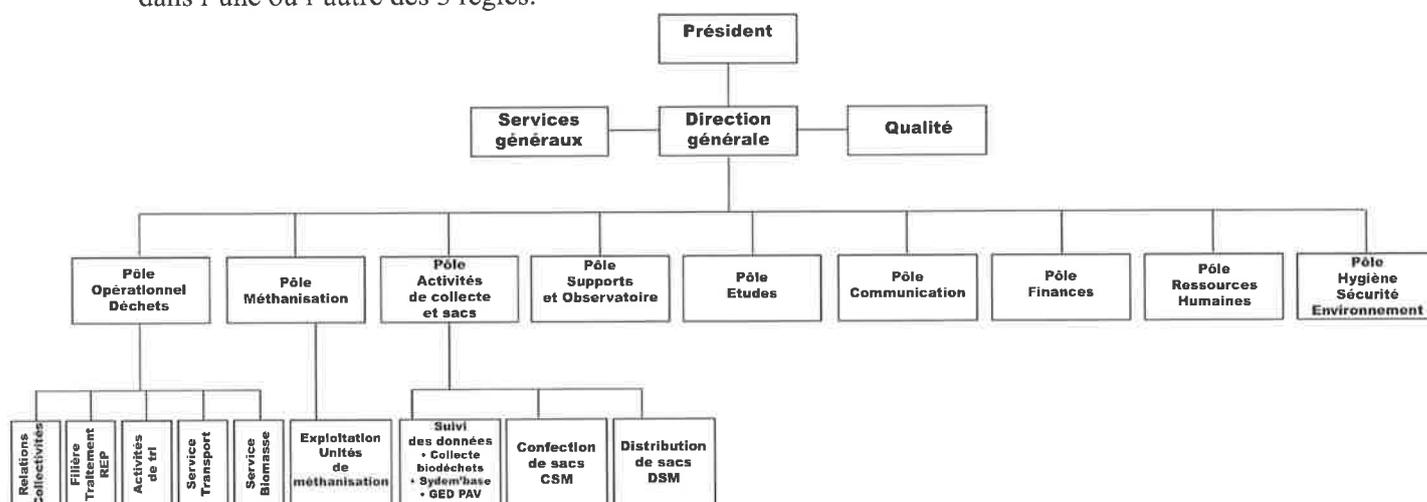
E.4.1 Situation du Sydeme en matière d'emplois et des régies (au 31-12-2019)

Répartition du nombre de salariés entre le Sydeme et les régies :

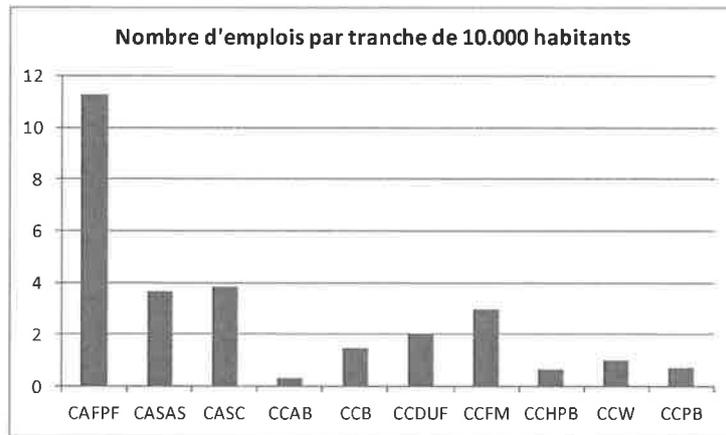
Structure	Nombre de salariés en début d'année	Nombre de salariés en décembre 2019
Sydeme	15	11
Régie Ecotri Moselle Est	175	164
Régie CSM	11	12
Régie DSM	12	12
Total	213	199

E.4.2. Organigramme consolidé (au premier semestre 2019)

Les personnels affectés aux différents pôles et activités sont indifféremment logés au sein du Sydeme ou dans l'une ou l'autre des 3 régies.



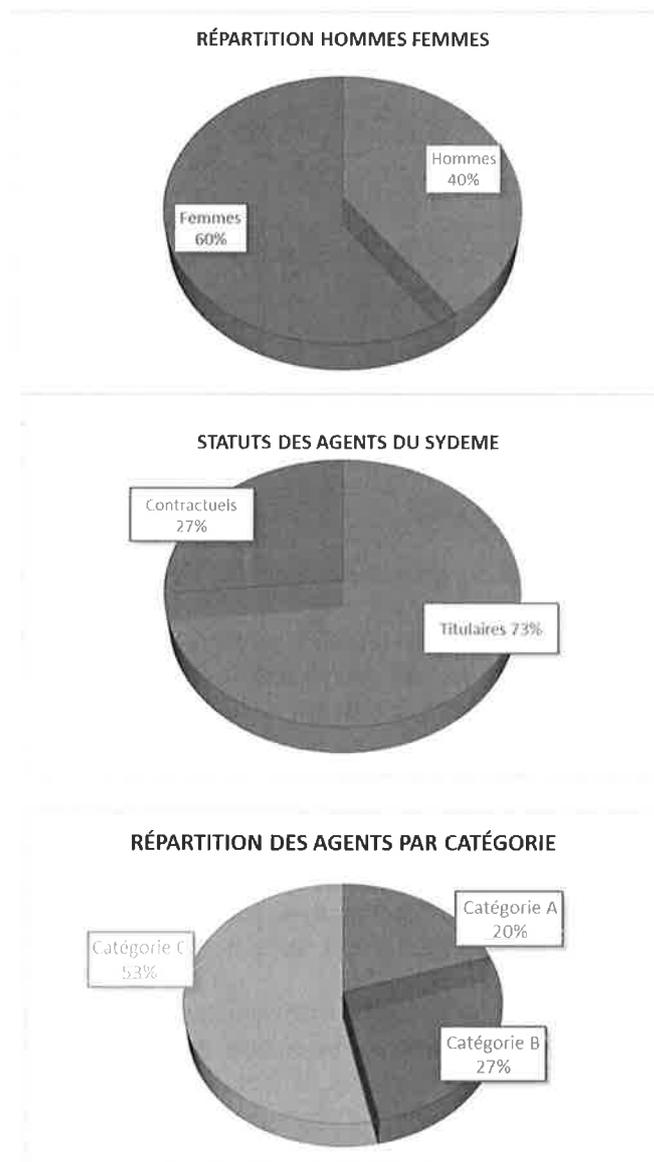
E.4.3 Origine des salariés du Sydeme et de ses régies (au 30-10-2019)



Cette vision logarithmique permet d'appréhender la pondération des salariés selon leur lieu de résidence regroupés par communautés de communes ou d'agglomération composant le Sydeme.

E.4.4 Informations sur les statuts, la parité et les catégories d'emploi des agents du Sydeme (au 30-10-2019)

Le Sydeme emploie actuellement 11 agents. S'y rajoute un agent d'une autre collectivité exerçant pour le syndicat en emploi accessoire.



E.5 Activité de tri

Figure ci-dessous une présentation des tonnages traités en 2018, des volumes probables de 2019 sous réserve d'aléas au cours des derniers mois de l'année, et du prévisionnel pour l'année 2020. Les tonnages prévisionnels servent de bases aux constructions budgétaires de l'année 2020.

Tonnages	2019 (en tonnes)				2020 (tonnes)
	2018	Objectif	au 31/10/2019	Projection	
Sac orange	23 755,82	22 970,00	19 273,19	23 127,83	22 880,00
Sac vert	19 008,03	19 005,00	16 032,71	19 239,25	18 900,00
Sac bleu	48 029,46	48 030,00	38 836,37	46 603,64	46 810,00
Multiflux	90 793,31	90 005,00	74 142,27	88 970,72	88 590,00
Biodéchets	1 966,88	2 049,00	1 614,81	1 937,77	1 953,00
Multimatériaux	18,54	1,00	1,48	1,78	1,00
Emballages	1,82	3,00	0,88	1,06	1,00
JRM	2 656,84	3 500,00	3 054,66	3 665,59	3 800,00
Verre	6 938,35	7 695,00	6 208,51	7 450,21	7 500,00
Cartons	3 416,45	3 525,00	3 085,64	3 702,77	3 725,00
OMR	6 778,62	6 790,00	4 365,00	5 238,00	5 375,00
Encombrants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D Collectivités	3 116,15	3 120,00	2 600,00	3 120,00	3 105,00
D Assimilables	372,54	370,00	411,00	490,00	500,00
Tout-venant*	23 697,10	24 050,00	21 158,47	25 390,16	25 275,00
Bois	9 765,77	9 830,00	8 896,92	10 676,30	10 500,00
Déchets verts	23 557,39	23 960,00	18 230,42	21 876,50	22 105,00
D3E	2 844,40	2 990,00	2 638,58	3 166,29	3 200,00
DEA	6 670,12	7 065,00	5 971,72	7 166,06	7 200,00
Textiles #	2 041,03	2 205,00	1 670,00	2 000,00	2 210,00
Total	184 635,31	187 158,00	154 050,36	184 853,21	185 040,00

* Ne comprend pas les tonnages de tout venant du Pays Naborien

Estimation en l'absence de bilan intermédiaire communiqué par le collecteur pour octobre 2019

F Perspectives et orientations stratégiques 2020

L'introduction du rapport a déjà donné de nombreux éléments sur l'évolution probable du Sydeme au cours de l'année 2020.

Il a été précisé au chapitre A.2 que les régies verraient leurs activités restructurées et qu'elles seront intégrées au budget du Sydeme. Cette décision a été arrêtée par le comité syndical du 16 décembre 2019 qui a acté leurs disparitions au 1^{er} janvier 2020 et la reprise de tous les actifs et passifs par le syndicat.

F.1 La régie de distribution des sacs, dite régie DSM

La régie DSM après suppression des flux financiers entretenus avec le Sydeme, ne générerait pas de recette propre. Le budget de la régie était donc totalement dépendant du budget du syndicat.

Par conséquent, il a été décidé le 16 décembre 2019 de dissoudre la régie personnalisée DSM et de faire de l'activité de distribution des sacs un service totalement intégré au Sydeme sous la forme de régie directe (sans budget annexe).

La régie comprenait 12 salariés sous contrats de droit privé relevant de la convention collective des déchets. Leurs transferts de la régie au sein du syndicat, lui-même qualifié de Service Public Industriel et Commercial, conduit à la suppression du bénéfice de la convention collective, mais pour autant les salariés conserveront le bénéfice de leurs contrats de travail de droit privé ; en effet, le transfert de personnel au sein d'une collectivité implique la disparition de la convention collective. Cependant, un accord de substitution pourra être négocié avec les salariés de la régie DSM.

F.2 La régie de confection de sacs Multiflux, dite régie CSM

La régie de confection des sacs disposait de recettes propres qui représentaient 10 % de son chiffre d'affaires. La qualification de SPIC de la régie de confection des sacs pouvait sembler discutable. Pour autant, compte tenu de l'activité d'exploitation d'une usine et du projet futur de vente de sacs auprès d'autres tiers, il semblait opportun de lui conserver la qualification de SPIC.

Dans l'objectif de simplifier le fonctionnement du Sydeme, il a été proposé le 16 décembre 2019 de dissoudre la régie personnalisée CSM et de transférer l'activité au Sydeme toujours sous la forme de régie directe (sans budget annexe). La nouvelle régie CSM est ainsi intégrée au Sydeme depuis le 1^{er} janvier et la lisibilité financière est garantie par un suivi analytique rigoureux.

La régie CSM comprenait 12 salariés en contrats de droit privé relevant de la convention collective de la plasturgie. L'intégration de la régie CSM au sein du Sydeme autorise le maintien des contrats de droit privé des salariés. Toutefois, tout comme pour la régie DSM, ce transfert implique la disparition de la convention collective.

F.3 La régie ECOTRI

F.3.1 Description des activités d'ECOTRI

La régie ECOTRI regroupait des nombreuses activités et environ 170 salariés, dont 36 en insertion. Les activités d'ECOTRI étaient les suivantes (le nombre de salariés indiqué ci-après est issu de la situation au 30 sept. 2019) :

- **Les centres de transferts** (Sarreguemines et Forbach) regroupant 5 salariés, auxquels s'ajoutera le futur site de Creutzwald début 2020.
- **Les activités de tri** comprenant les 3 centres de tri Multiflux et le centre de tri des recyclables de Ste Fontaine (tri emballages et papiers cartons) : 66 dont 30 salariés ECOTRI et 36 en insertion (depuis 2011, ECOTRI a la qualité d'entreprise d'insertion pour l'activité de tri des recyclables). Le projet de fermeture de Ste Fontaine entraînera la suppression progressive de ces contrats d'insertion.
- **Le transport** : 41 salariés :
 - Transport entre sites et vers les exutoires
 - Transports de bennes de déchèteries
 - Collecte des biodéchets
 - Collecte du verre
 - Collecte des papiers fibreux
- **La méthanisation** : usine METHAVALOR (biodéchets - Morsbach) et unité de traitement des déchets verts de Sarreguemines : 20 salariés
Les usines sont exploitées directement par le Sydeme mais le personnel est mis à disposition par ECOTRI. Cette partition a été mise en place pour dispenser le Sydeme de recruter des fonctionnaires pour exploiter l'usine et bénéficier de la souplesse des contrats de travail de droit privé dans le cadre d'une convention collective.
- **La biomasse** : 7 salariés :
 - Déchets verts : exploitation de plateformes de réception et de préparation en vue d'une valorisation ;
 - Bois de déchèterie : préparation en vue d'une valorisation thermique déléguée à des tiers.
- **Les services supports** : 31 salariés : finances, ressources humaines, environnement, sécurité, qualité et maintenance.
- Les statuts d'ECOTRI mentionnent également la mission « opérations de montage, démarrage, maintenance d'installations similaires à celles du Sydeme » : missions que le Sydeme en l'état ne peut assurer auprès de tiers autres que les intercommunalités membres.

F.3.2 Les réalisations

La dissolution de la régie ECOTRI et le transfert de l'intégralité de son contenu au Sydeme sous forme d'une régie directe (sans budget annexe) avec un suivi analytique spécifique a été acté le 16 décembre 2019. L'ensemble des contrats de travail sont repris au sein du Sydeme dès le premier janvier 2020, mais les salariés, comme pour les autres régies, perdent le bénéfice de leur convention collective. Un accord de

substitution pourra être négocié avec tous les salariés des anciennes régies au cours de l'année 2020.

F.4 Résumé de la réorganisation du Sydeme et de ses régies

Le Sydeme assurera la gestion en régie directe tous les services suivants qui feront l'objet d'un suivi analytique précis :

1. Services supports (administration, communication, qualité, maintenance) ;
2. Confection des sacs ;
3. Distribution des sacs ;
4. Centres de transfert et de tri (centre de transfert, centre de tri Multiflux, centre de tri des recyclables de Ste Fontaine) ;
5. Traitement de la biomasse et activités de Méthanisation (usine Méthavalor, unité de Sarreguemines, collecte des biodéchets, traitement des déchets verts & compostage, traitement du bois) ;
6. Activités de transport (transport de bennes de déchetteries, transport SPL (Super Poids Lourds), collecte du verre et du papier).

G Éléments de préparation du BP 2020

Les priorités pour l'exercice 2020 et les mesures prises seraient les suivantes :

- Agir sur les coûts d'exploitation en réduisant les charges sur l'ensemble des postes de dépenses,
- Assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement,
- Intégrer les agents des régies extérieures au sein du Sydeme,
- Pérenniser la valorisation des sous-produits de la méthanisation,
- Optimiser constamment le fonctionnement des équipements,
- Rechercher un financement du fond de roulement et négocier la dette du Sydeme,
- Mettre en œuvre des décisions prises par le Préfet suite à l'avis de la Chambre régionale des comptes.

Le budget primitif 2020 sera différent des budgets antérieurs du Sydeme puisqu'il intègre dorénavant des éléments qui étaient suivis dans les régies autonomes. Par exemple, les dépenses du chapitre 011 diminuent au profit du chapitre 012 du fait de l'intégration des salariés des régies. Pour information, le budget présenté est inférieur en dépenses réelles et totales à celui du compte administratif 2018

G-1 Budget général

Le budget principal inclut les sections analytiques suivantes dont les activités pouvaient être réalisées par le Sydeme ou ses régies :

- Le service support du Sydeme qui reprendra aussi les services généraux assurés auparavant par Ecotri.
- Le service communication
- Le service qualité
- Le service maintenance provenant de l'atelier de Ste Fontaine dévolu à l'entretien du centre de tri des recyclables et aux interventions de premier niveau sur des véhicules
- Le suivi des investissements du Sydeme et les frais financiers associés
- La confection des sacs Multiflux réalisée auparavant par la régie CSM qui perd sa personnalité morale
- L'activité de distribution des sacs antérieurement réalisée par la régie DSM qui perd sa personnalité morale
- Les activités de tri auparavant réalisées par la régie ECOTRI, à savoir :
 1. Les centres de transfert de Sarreguemines, de Marienau et de Creutzwald
 2. Les centres de tri Multiflux de Morsbach, Sarreguemines, et de Faulquemont
 3. Le centre de tri des recyclables de Ste Fontaine
- Le traitement des déchets réalisés par des tiers
- Les activités de transport se décomposant entre
 1. Transport de bennes
 2. Transport SPL

3. Collecte du verre et du papier en bornes d'apport volontaire
- Les activités de traitement des déchets fermentescibles et de méthanisation
 1. Plateforme de traitement de déchets verts et de compostage
 2. Traitement du bois
 3. Collecte des biodéchets
 4. Usine Méthavalor
 5. Unité de traitement de Sarreguemines

G-1-A - Budget Général Fonctionnement

L'ensemble des chiffres présentés sont hors taxes.

G-1-A-1 budget équilibré :

Le budget de fonctionnement par chapitre prendra la forme suivante dans l'hypothèse du respect de l'équilibre global :

Dépenses d'exploitation	BP 2020	Recettes d'exploitation	BP 2020
		013 Atténuation de charges	393 600
011 Charges générales	24 645 792	70 Ventes	41 393 734
012 Charges de personnel	9 522 160	74 Subvention d'exploitation	365 000
65 Autres charges de gestion courante	3 826 132	75 Autres produits de gestion	2 650 000
66 Charges financières	2 446 250	76 Produits financiers	0
67 Charges exceptionnelles	617 000	77 Produits exceptionnels	251 000
68 Dotations aux provisions	115 000	78 Reprise de provisions	1 520 265
Total des dépenses réelles d'exploitation	41 172 334	Total des recettes réelles	46 573 599
023 Virement à l'investissement	0	042 Subventions virées au résultat	380 000
042 Opération d'ordre - Amortissements	6 081 265	043 Opération d'ordre	300 000
Total des dépenses d'ordre	6 081 265	Total des recettes d'ordre	680 000
Total des dépenses d'exploitation	47 253 599	Total des recettes d'exploitation	47 253 599
D002 Déficit reporté	17 500 000	D002 Excédent reporté	0
Total des dépenses cumulées	64 753 599	Total des recettes cumulées	47 253 599
		Résultat cumulé	-17 500 000

Les charges de fonctionnement général et de personnel reprennent les dépenses des sections analytiques détaillées ci-dessus, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses récurrentes du syndicat et des trois anciennes régies, hormis les refacturations internes de personnel et de locations des installations et des équipements d'exploitations.

Le chapitre « 65 Autres charges de gestion » inclut principalement le montant prévisionnel des soutiens et des recettes perçus par le syndicat à reverser à l'ensemble des membres. Les versements sont anticipés à hauteur de 3.770.000 €, et se décomposent de la façon suivante : D3E pour 190 k€, recettes des matériaux recyclés : 1.590 k€, Rep. Meuble 220 k€, part papier de CITEO (anciennement Ecofolio) pour 300 k€, et CITEO dont seulement 70% serait reversé à hauteur de 1.470 k€.

Les charges exceptionnelles comportent le coût de la garantie de l'emprunt de la SEM qui sera certainement payée en 2020. Pour mémoire, une provision a été passée en 2019, elle sera reprise et compose une partie du produit des reprises de provisions inscrits en recettes au chapitre 78 ; aussi l'impact sur le résultat sera nul.

Les opérations d'ordres sont composées des écritures d'amortissement des immeubles et des biens d'exploitation du Sydeme à hauteur de 4,7 M€, des écritures de cession d'actif (250 k€ pour la forêt), ainsi que des écritures définitives d'abandon du compte courant de la SEM. Cette perte du compte courant a elle aussi été provisionnée en 2019 ; elle sera donc reprise en recette et l'impact sur le résultat sera nul.

Les recettes se décomposent entre prestations des membres et facturation directe à des tiers selon le tableau suivant :

Recettes	2020
Vente d'électricité et de gaz issus de la méthanisation	2 190 000
Reprise des matériaux recyclables	1 590 000
Apports directs de déchets par des tiers sur nos installations	1 490 000
12ème	31 665 256
Contribution au fonctionnement	2 998 520
Redevance pour la station de distribution du gaz	75 000
Prestations de collecte de biodéchets	190 000
Clients privés pour l'apport de bois ou de biodéchets	45 000
Ventes de sacs à des tiers	200 000
Prélèvement sur solde emballages 2018 de CITEO	949 958
TOTAL	41 393 734

Apparaissent en subvention d'exploitation les soutiens D3E pour 190.000 euros et l'aide attendue pour le chantier d'insertion à hauteur de 175.000 euros, soit un total de 365.000 euros.

Le chapitre « 75 Autres produits de gestion » enregistre les soutiens à recevoir de part de CITEO (part emballage et par papiers) les soutiens en provenance de la filière de reprise des meubles.

Le mécanisme de reprise des provisions a été décrit ci-dessus et est constitué des écritures liées à la constatation de la perte finale sur la société d'économie mixte.

Ce budget présenté en équilibre repose en première lecture sur une hypothèse d'augmentation de 3% des 12^{èmes} facturés aux membres.

Afin de **ne pas augmenter les douzièmes facturés** aux intercommunalités membres mais néanmoins parvenir à l'équilibre budgétaire, le Sydeme propose aux intercommunalités membres de ne pas leur reverser la totalité du solde « emballages » CITEO 2018 mais uniquement la différence entre la somme due, à savoir 1 448 989,26€, et le produit nécessaire pour équilibrer le budget annuel 2020, à savoir 949 958€.

Ainsi, les intercommunalités membres se verraient reverser la somme de 499 031,26€ (1448 989,26 – 949 958) dès janvier 2020 et sans augmentation des douzièmes.

G-1-A-2 Budget sans hausse des douzièmes :

Dans l'hypothèse où les douzièmes restent inchangés et les membres ne font pas d'effort financier en renonçant à une partie des soutiens CITEO de 2018, le budget du Sydeme 2020 serait déficitaire de - 949,958€ et aurait la forme suivante :

Dépenses d'exploitation	BP 2020	Recettes d'exploitation	BP 2020
011 Charges générales	24 645 792	013 Atténuation de charges	393 600
012 Charges de personnel	9 522 160	70 Ventes	40 443 776
65 Autres charges de gestion courante	3 826 132	74 Subvention d'exploitation	365 000
66 Charges financières	2 446 250	75 Autres produits de gestion	2 650 000
67 Charges exceptionnelles	617 000	76 Produits financiers	0
68 Dotations aux provisions	115 000	77 Produits exceptionnels	251 000
Total des dépenses réelles d'exploitation	41 172 334	78 Reprise de provisions	1 520 265
023 Virement à l'investissement	0	Total des recettes réelles	45 623 641
042 Opération d'ordre - Amortissements	6 081 265	042 Subventions virées au résultat	380 000
Total des dépenses d'ordre	6 081 265	043 Opération d'ordre	300 000
Total des dépenses d'exploitation	47 253 599	Total des recettes d'ordre	680 000
D002 Déficit reporté	0	Total des recettes d'exploitation	46 303 641
Total des dépenses cumulées	47 253 599	D002 Excédent reporté	0
		Total des recettes cumulées	46 303 641
		Résultat cumulé	-949 958

G-1-A-3 Synthèse des budgets présentés :

	Sans modification	Les membres participent à l'équilibre en renonçant à une partie du solde emballages 2018 de CITEO
Hausse globale des 12èmes	0,00%	0,00%
12èmes	31 665 256	31 665 256
Total Recettes	46 303 641	47 253 599
Total Dépenses	47 253 599	47 253 599
Résultat de fonctionnement	-949 958	0

En conséquence, il est proposé de ne pas augmenter les douzièmes et de faire participer les membres à l'équilibre en renonçant à une partie du solde emballage 2018 de CITEO.

G-1-B-1 - Budget d'investissement

En préambule, le projet de compte administratif 2019 fait apparaître un budget d'investissement disponible de 1,7 M€ (§ D.2).

Il est prévu un programme d'investissement de 1.078.000 euros présenté au paragraphe suivant. Il sera prévu un budget de renouvellement du parc et des logiciels informatiques de 100.000 € en cinq ans, soit 20 k€ par an.

Le Sydeme est susceptible de restituer une subvention d'investissement trop perçue ; aussi la dépense est prévue au chapitre 13.

Les remboursements d'emprunts ont été présentés en page 6 de ce rapport. Le montant présenté dans le tableau B.1.1 a été corrigé au regard des propositions de restructuration d'emprunt présentées par la Caisse des Dépôts et Consignations et par la SFIL.

Les immobilisations financières au chapitre 27 représentent les consignations transfrontalières à mettre en place auprès des douanes pour valoriser les déchets du Sydeme en Allemagne. Par ailleurs les restitutions des consignations réalisées il y a deux ans se retrouvent en recette d'investissement.

Le Sydeme a reçu des subventions d'investissement dont une partie est virée chaque année au compte de résultat en recette au chapitre 042. Le montant 2020 s'élèverait à 380.000 euros.

En opération d'ordre figure le montant des stocks d'encours de production et de produits finis de l'unité de confection de sacs Multiflux pour 300.000 euros.

Le montant des travaux engagés et restants à réaliser sera présenté en détail. Ce montant est constitué principalement des travaux d'aménagement de la plate-forme de transfert de Creutzwald. Il s'élève à 342.238,38 €.

Pour informations, figurent en recettes financières les restitutions d'une partie des consignations transfrontalières versées en 2018 pour 180 k€, et la charge correspondant à la perte sur le compte courant de la société d'économie mixte, majoré de la perte en capital pour 831.265 €.

Le résultat 2019 de la section d'investissement n'étant pas encore connu, il ne figure pas dans le budget prévisionnel et sera intégré au travers d'une décision budgétaire modificative en 2020. Il sera excédentaire et les premières prévisions affichent un montant de +1,7 M€

La section d'investissement est excédentaire compte tenu du faible niveau d'investissement proposé et présente un solde disponible pour investir de 920 k€ en 2020 ou les années suivantes.

Dépenses d'investissement	BP 2020	Recettes d'investissement	Décision modificative
20 Immobilisations incorporelles	38 000	013 Subvention d'investissement	0
21 Immobilisations corporelles	720 000	016 Emprunts nouveaux	
23 Immobilisations en cours	320 000	23 Immobilisations en cours	0
Dépenses d'équipements	1 078 000	Recettes d'équipement	0
13 Subvention d'investissement	241 000	10 Dotations, fonds divers, réserves	0
16 Remboursement d'emprunts	3 808 500	27 Autres immobilisations financières	1 011 265
27 Autres immobilisations financières	365 000	Recettes financières	1 011 265
Dépenses financières	4 414 500		
Total des dépenses réelles d'investissement	5 492 500	Total des recettes réelles	1 011 265
13 Subventions virées au résultat	380 000	021 Vir_t reçu de la section d'exploitat°	0
20 Immobilisations incorporelles		040 Transfert entre sections	6 081 265
041 Opération d'ordre	300 000	041 Transfert entre chapitre	0
Total des dépenses d'ordre	680 000	Total des recettes d'ordre	6 081 265
Total investissements	6 172 500	Total des recettes de l'exercice	7 092 530
Reste à réaliser	342 200	Reste à réaliser	
Solde négatif reporté		Solde d'exécution reporté (avec RAR)	342 200
Dépenses d'investissement cumulées	6 514 700	Recettes d'investissement cumulées	7 434 730
		Solde disponible pour investir	920 030

G.1-B-2 Projets d'investissements 2020 détaillés

Les priorités concernent :

- L'achèvement du chantier d'aménagement de la plateforme de transfert de Creutzwald,
- La réalisation des aménagements de sécurité afin de répondre aux prescriptions des bureaux de contrôle et de la réglementation du travail.

A Projets restant à réaliser :

- . Le détail des restes à réaliser figure ci-dessous, le projet de Creutzwald en représente les 2/3

CHA P.	Cpte	Libellé Pièce	MHT
21	2183	MATERIEL INFORMATIQUE	2 108,30
Total Matériel de bureau et matériel informatique			2 108,30
21	2135	Réfection des sanitaires des locaux du site de Sarreguemines	10 534,00
Total Installations générales - agencements - aménagemen			10 534,00
21	2153	Installation d'un monitoring en ligne de méthanisation - Methanizat° Sarreguemines	19 200,00
21	2153	;110;290; Remplacement des projecteurs de façade en court-circuit (serv.METHA)	3 564,00
21	2153	CHANGEMENT CAMERA Multiflux	1 415,70
21	2153	STATION ESSAIS CAMERAS SACS VERTS Multiflux	5 379,00
21	2153	Fourniture de 10 grilles + protection de 4 verins - Mise en sécurité - Centre de tri Sarreguemines	3 880,00
Total Installations à caractère spécifique			33 438,70
21	2155	PULVERISATEUR-Service Qualité (serv.SC)	709,60
21	2155	110.280 Aspirateur industriel Karcher (serv.METHA)	2 850,00
Total Outillage industriel			3 559,60
21	2181	Local Gardien à Creutzwald - SYDEME - RT 2005 -	17 493,00
21	2181	Bloc de séparation - creutzwald (serv.SC)	18 810,00
Total Installations générales, agencements et aménagemen			36 303,00
21	2188	BAC ROULANT-Service Bio-Déchets (serv.SC)	3 010,10
Total Autres			3 010,10
23	2313	Passage d'un naturaliste + rapport de synthèse - Site de transfert Creutzwald	2 050,00
23	2313	Aménagement d'une plateforme pour la collecte des déchets rue St Malo - Creutzwald 2ème pha	91 385,29
23	2313	Raccordement électrique BT+ à puissance surveillée 250kVA - Site de Creutzwald (service fait)	2 567,96
23	2313	;110;310; Remplacement porte quai de déchargement (serv.METHA)	13 885,00
23	2313	Travaux de réalisation - plateforme pour la collecte de déchets rue St Malo - Creutzwald 3ème ph	11 090,80
Total Immobilisations corporelles en cours/Constructions			120 979,05
23	2315	Préparation Hall de maturation ligne d'affinage - Méthavalor	2 900,00
23	2315	Automatisation ligne d'affinage du compost-Méthavalor	5 095,33
23	2315	Install et équip Rupture de charge - 2013/07 -TRANSFERT CREUTZWALD	1 890,00
23	2315	120.310 Mixeur agitateur bassin des effluents (serv.METHA)	3 371,04
23	2315	110.310 Remplacement compresseur climatisation (serv.METHA)	7 272,83
23	2315	BIO FILTRE CITERNE A JUS - MORSBACH	4 796,43
23	2315	FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE RUPTURE DE CHARGE POUR LES PI	104 960,00
23	2315	Implantation Menobox-Projet BioEntech	2 020,00
Total Immobilisations corporelles en cours/Installations			132 305,63
Total général			342 238,38

B Les projets d'investissement nouveaux en 2020 :

Nature	Montan
Sécurité	399 000 €
Dossiers ICPE	38 000 €
Voiries	115 000 €
Ligne d'affinage phase 2 et élément du process de Méthanisation	232 000 €
Intervention sur process Multiflux	78 000 €
Traitement des odeurs	70 000 €
Informatique	20 000 €
Divers	126 000 €
Total	1 078 000 €

G.2 Évolution des tarifs de transport / traitement et autres :

Les prévisions budgétaires ci-dessus nécessitent une évolution des tarifs de toutes les prestations du Sydeme.
D.5.1 Tarification des prestations de transport traitement.

L'ensemble des prestations réalisées par le Sydeme pour ses membres, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles, donne lieu à un tarif spécifique. Chaque mois, le Sydeme fait le décompte des prestations réalisées et les intègre dans une matrice de calcul qui sert notamment de base à la péréquation du coût du service entre l'ensemble de ses membres.

Chacune des prestations contribuant à l'exécution du service de transport et traitement des déchets est détaillée dans une grille tarifaire qu'il convient d'actualiser chaque année. La grille ci-dessous devrait

permettre d'atteindre un niveau de prestations de transport/traitement d'environ 32,6 millions d'euros pour l'année 2020.

Les tarifs des prestations évoluent de façon assez hétérogène afin que la nouvelle grille tarifaire permette au Sydeme de couvrir pour chacune de ses activités le coût global du service.

PRESTATION DE TRI ET DE TRAITEMENT :

Prestation	Objet	Tarifs		Variation	
		2019	2020		
		unité	Tarif H.T.	Tarif H.T.	
Tri Multiflux	Compaction niveau 0	€/tonne	21,00 €	25,50 €	4,50 € 21%
Tri Multiflux	Compaction niveau 1	€/tonne	37,00 €	41,00 €	4,00 € 11%
Tri Multiflux	Compaction niveau 2	€/tonne	37,00 €	41,00 €	4,00 € 11%
Tri Multiflux	Forfait dépassement niveau 2	€/tonne	300,00 €	330,00 €	30,00 € 10%
Tri Multiflux	Compaction niveau 3	€/tonne	37,00 €	41,00 €	4,00 € 11%
Tri Multiflux	Forfait dépassement niveau 3	€/tonne	500,00 €	550,00 €	50,00 € 10%
Tri Multiflux	Compaction niveau 4 et bi-compartmenté	€/tonne	37,00 €	41,00 €	4,00 € 11%
Tri Multiflux	Forfait dépassement niveau 4	€/tonne	1 000,00 €	1 100,00 €	100,00 € 10%
Tri Multiflux	Colonnes enterrées	€/tonne	21,00 €	25,50 €	4,50 € 21%
Tri Multiflux	Retrait de bac roulant 120 litres	€/tonne	21,00 €	25,00 €	4,00 € 19%
Tri Multiflux	Retrait de bac roulant 240 litres	€/tonne	25,00 €	30,00 €	5,00 € 20%
Tri Multiflux	Retrait de bac roulant 660 litres et plus	€/tonne	35,00 €	40,00 €	5,00 € 14%
Tri Multiflux	Prise d'échantillon sur voirie	€/tonne	189,00 €	220,00 €	31,00 € 16%
Tri Multiflux	Coût d'intervention suite à détection de radioactivité, sur tout site et pour toute prestation			au coût réel majoré de 10%	
Tri Collecte Sélective	Tri sélectif	€/tonne	207,00 €	215,00 €	8,00 € 4%
Tri Collecte Sélective	Tri sélectif (emballages)	€/tonne	341,00 €	345,00 €	4,00 € 1%
Tri Collecte Sélective	Tri sélectif (multimatériaux)	€/tonne	207,00 €	215,00 €	8,00 € 4%
Tri Collecte Sélective	Fibreux	€/tonne	81,00 €	85,00 €	4,00 € 5%
Tri Collecte Sélective	Papier	€/tonne	64,00 €	67,00 €	3,00 € 5%
Tri Collecte Sélective	Carton	€/tonne	30,00 €	31,50 €	1,50 € 5%
Traitement Résiduels	Traitement des sacs bleus	€/tonne	105,00 €	115,00 €	10,00 € 10%
Traitement Résiduels	Traitement des ordures ménagères résiduelles	€/tonne	105,00 €	120,00 €	15,00 € 14%
Traitement Résiduels	Traitement des résiduels collectivités	€/tonne	105,00 €	120,00 €	15,00 € 14%
Traitement Résiduels	Traitement des résiduels assimilés	€/tonne	105,00 €	120,00 €	15,00 € 14%
Traitement Résiduels	Traitement du tout-venant de déchèterie	€/tonne	105,00 €	120,00 €	15,00 € 14%
Participation au Transport	Application du coût réel supporté en fin d'exercice, le budget est construit avec une hypothèse de 9,59 €/hab.				
Acheminement > 15 km du Barycentre	€/tonne			0,55 €	
Centre de transfert	Prestation mensuelle pour Marienau	forfait	15 562,00 €	15 870,00 €	308,00 € 2%
Centre de transfert	Prestation mensuelle pour Sarreguemines	forfait	14 006,00 €	14 290,00 €	284,00 € 2%
Centre de transfert	Transport depuis CT de Forbach *	€/tonne	*	*	0,50 € 5%
Centre de transfert	Transport depuis CT de Sarreguemines *	€/tonne	*	*	3,00 € 15%
Centre de transfert	Transfert depuis CT de Forbach **	€/tonne	**	**	4,65 € 28%
Centre de transfert	Transfert depuis CT de Sarreguemines **	€/tonne	**	**	2,15 € 12%
Centre de transfert	Apport de tiers sur les quais de transfert	€/tonne	142,00 €	182,00 €	40,00 € 28%

*Le coût réel du transport correspond au montant des frais de transport depuis le centre de transfert vers les exutoires de traitement, divisé par la somme des tonnages entrés sur les exutoires.

** Le tarif en €/tonne est un estimatif établi sur la base du tarif moyen 2019. En effet, le coût réel du transfert correspond au montant des frais d'exploitation du centre de transfert divisé par la somme des tonnages entrants.

Tri Multiflux :

Les prestations de tri Multiflux comprennent différents tarifs en fonction du respect du taux de compaction défini selon le type de camion de collecte (collecte traditionnelle et collecte robotisée latérale).

Dans le calcul des prestations 2020, le tarif de base de 25,50 € HT/tonne a été pris pour calculer le montant de la prestation. La facturation des pénalités liées au dépassement du taux de compaction ne sont pas budgétisées, comme pour les années précédentes.

Tri collecte sélective :

Les prestations de tri des sacs orange, des papiers/fibreux et des cartons sont revues à la hausse. Le tarif de tri comprend le traitement des refus de tri.

Traitement des résiduels :

Le tarif à la tonne est le même quel que soit le mode de traitement : stockage ou valorisation thermique.

Le tarif de traitement des résiduels comprend désormais en 2020 la TGAP pour la valorisation thermique, facturée en 2019 à part selon un ratio €/habitant.

Une augmentation tarifaire du traitement des résiduels est appliquée en 2020.

De plus, une distinction de tarif est effectuée entre les différents déchets résiduels. L'augmentation tarifaire est plus forte sur les déchets résiduels collectés hors dispositif Multiflux (hors sacs bleus).

Acheminement au transport :

Concernant l'acheminement au transport, les modalités de prise en charge par le Sydeme ont été définies en juin 2019.

Il est proposé de conserver le tarif de 0,55 € HT par tonne et par kilomètre parcouru au-delà des 15 kilomètres du barycentre.

L'année 2020 constitue une année de transition pour ce montant forfaitaire d'acheminement avec la mise en service du centre de transfert de Creutzwald, le démarrage des nouveaux marchés de collecte pour la CCAB (novembre 2020) et le Pays de Bitche (avril 2020).

Centre de transfert :

Un tarif de transfert et de transport est déterminé pour chacun des centres de transfert de Forbach et Sarreguemines. Le coût 2020 est basé sur le coût moyen des années précédentes sur les différents exutoires.

Le tarif de transfert correspond à la prise en charge des déchets sur le site et son rechargement.

Le tarif de transport correspond au transport des déchets depuis le centre de transfert jusqu'aux exutoires.

Un coût global de prestation (transport + transfert + traitement) est maintenu pour les clients payants. Ce montant comprend également une marge de 10%.

ACTIVITES DE TRANSPORT :

Prestation	Objet	Tarifs		Variation		
		unité	Tarif H.T. 2019	Tarif H.T. 2020		
Collecte Borne	Collecte de papier en bornes	€/tonne	49,00 €	60,00 €	11,00 €	22%
Collecte Borne	Collecte du verre en bornes	€/tonne	46,00 €	48,50 €	2,50 €	5%
Collecte Borne	Mouvement d'un point A à un point B	unité	50,00 €	50,00 €	0,00 €	0%
Collecte Borne	Mouvement d'un point A à un point B avec aller/retour	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Remise en état d'un benne après incendie ou autre	unité	880,00 €	1 000,00 €	120,00 €	14%
Bennes	Réacheminement de benne suite à déclassement	unité	100,00 €	200,00 €	100,00 €	100%
Bennes	Mise à disposition - de 15 jours	unité	57,00 €	55,00 €	-2,00 €	-4%
Bennes	Mise à disposition + de 15 jours	unité	105,00 €	105,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Benne de bois	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Benne de déchets verts	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Benne de carton	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Compacteur carton	unité	220,00 €	220,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Benne de tout-venant	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Benne de gravats > 20km	unité	140,00 €	140,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Benne de gravats < 20km	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Benne de marché	unité	210,00 €	210,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Benne de papier	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Benne d'emballages	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Benne de pneus territoire Sydeme	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Benne de pneus hors territoire Sydeme	unité	320,00 €	320,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Benne de bidons	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0%
Bennes	Benne de compost	unité	101,00 €	100,00 €	-1,00 €	-1%
Transport SPL	Livraison de compost sur territoire Sydeme	unité	200,00 €	200,00 €	0,00 €	0%
Transport SPL	Transport en semi-remorque > 25 tonnes	€/km	6,50 €	6,50 €	0,00 €	0%
Transport PL	Transport en poids lourd < 25 tonnes	€/km	4,25 €	4,25 €	0,00 €	0%

Collectes optionnelles :

Deux collectes optionnelles sont proposées : collecte du verre et des papiers effectuées à l'aide de véhicules à grue.

Il sera proposé de distinguer les collectes des papiers et du verre en bornes d'apport volontaire. En effet, il faut plus de temps pour collecter une tonne de papiers qu'une tonne de verre en raison de la densité des produits. La hausse du tarif de la prestation associée au papier sera de 22% contre 5 % pour le verre.

Bas de quai de déchèterie :

Pour la prestation optionnelle de transport de bennes de déchèterie, les tarifs de rotation des bennes et de compacteurs à cartons restent inchangés.

Un tarif unique est proposé pour les rotations de bennes quel que soit le flux à l'exception des bennes de marché. Le tarif de cette prestation est plus élevé que les autres rotations parce que deux trajets aller-retour sont nécessaires pour cette prestation (mise en place spécifique de la benne).

Un tarif distinct est maintenu pour les rotations :

- en compacteurs à cartons. Plus élevé que les bennes, il couvre le coût d'achat, la maintenance et les révisions périodiques,
- de bennes à gravats dont l'exutoire est supérieur à 20 km par rapport à la déchèterie desservie.

Aux rotations effectuées, une location mensuelle de benne est désormais ajoutée en fonction du nombre de bennes mis à disposition sur chaque déchèterie par le Sydeme.

ACTIVITE LIEE A LA BIOMASSE

Prestation	Objet	Tarifs		Variation	
		unité	2019 Tarif H.T.		2020 Tarif H.T.
Collecte biodéchets	Collecte des biodéchets non ménagers	€/tonne	46,00 €	48,50 €	2,50 € 5%
Collecte biodéchets	Fourniture bac 120 litres	€/bac	26,00 €	27,50 €	1,50 € 6%
Collecte biodéchets	Fourniture bac 770 litres	€/bac	133,00 €	141,00 €	8,00 € 6%
Collecte biodéchets	Fourniture de housse 120 litres - 20 unités	rouleau	8,00 €	8,00 €	0,00 € 0%
Traitement biodéchets	Traitement des sacs verts	€/tonne	80,00 €	83,00 €	3,00 € 4%
Traitement biodéchets	Traitement des biodéchets non ménagers	€/tonne	80,00 €	83,00 €	3,00 € 4%
Traitement DV	Traitement des déchets verts	€/tonne	33,00 €	34,50 €	1,50 € 5%
Traitement DV	Broyage du bois de déchèterie	€/tonne	22,00 €	24,00 €	2,00 € 9%
Traitement Bois	Valorisation thermique du bois B	€/tonne	32,24 €	33,00 €	0,76 € 2%
Traitement Bois	Bois - prestations pour des tiers	€/tonne	55,00 €	80,00 €	25,00 € 45%

Biodéchets :

Un tarif unique de traitement pour les biodéchets en sacs verts et issus de la collecte spécifique des non ménages est maintenu. Ce dernier augmente de 5% en 2020. Le traitement des biodéchets par méthanisation reste toutefois inférieur au traitement des résiduels.

La prestation optionnelle de collecte des biodéchets, effectuée en bennes à ordures ménagères étanches, est affectée désormais au budget Biomasse. Cette prestation augmente de 5% en 2020.

À partir du 1^{er} janvier 2020, les bacs pour la collecte des biodéchets des non ménages (facturés aux adhérents) ne seront plus remis gratuitement aux points de collecte. Un tarif au bac est fixé en fonction du volume.

Déchets verts :

Le tarif de traitement des déchets verts est unique quel que soit le site de traitement (Morsbach, Sarreguemines). Il augmente de 5% en 2020 par rapport à 2019.

Bois de déchèterie :

Le traitement du bois comprend une double prestation : une prestation de broyage, réalisée par le Sydeme, et une prestation de valorisation exercée par un tiers.

Le tarif de valorisation mentionné dans la grille tarifaire 2020 est défini selon les tendances actuelles de la filière. Un marché de traitement a été lancé, l'attribution est prévue au 16 décembre 2020. Au besoin, le tarif de cette prestation sera révisé.

Un tarif distinct pour les apports tiers de bois est maintenu. Ce dernier comprend les prestations de broyage/valorisation ainsi qu'une marge.

ACTIVITES LIEES AUX SACS MULTIFLUX :

Prestation	Objet	Tarifs		Variation		
		2019	2020	2019	2020	
		unité	Tarif H.T.	Tarif H.T.		
CSM	Confection sacs des ménages **	habitant	9,45 €	8,25 €	-1,20 €	-13%
CSM	Fourniture de sacs pro. Bleus 30L / prix de base **	rouleau	1,67 €	2,04 €	0,37 €	22%
CSM	Fourniture de sacs pro. Bleus 50L / prix de base **	rouleau	2,97 €	3,63 €	0,66 €	22%
CSM	Fourniture de sacs pro. Verts 15L / prix de base **	rouleau	1,21 €	1,48 €	0,27 €	22%
CSM	Fourniture de sacs pro. Orange 50L / prix de base **	rouleau	2,84 €	3,47 €	0,63 €	22%
Multiflux	Distribution sacs Multiflux	habitant	2,04 €	2,05 €	0,01 €	0%
Multiflux	Fourniture de poubelles b'sacs	unité	36,36 €	36,36 €	0,00 €	0%
Multiflux	Fourniture pièce b'sacs - pédale	unité	1,00 €	1,00 €	0,00 €	0%
Multiflux	Fourniture pièce b'sacs - support de seau	unité	6,50 €	6,50 €	0,00 €	0%
Multiflux	Fourniture de Sydem'Pass	unité	4,55 €	4,55 €	0,00 €	0%

** Le montant indiqué dans la colonne « tarif » est le tarif de base de la prestation auquel est appliqué chaque mois, la variation du prix des matières premières (indice Pebd – Emballages Magazine)

Sacs des ménages :

Le principe de la facturation à l'habitant est encore appliqué en 2020. Le forfait est de 8,25 €/habitant en 2020, il comprend la fourniture des sacs verts, orange et bleus 30 litres. Il baisse ainsi de 13% par rapport à 2019. La marge prise sur cette prestation est supprimée pour 2020.

Sacs des professionnels :

Un tarif propre à chaque type de couleur de sac est défini. Il est proposé de maintenir le tarif de base de 2014. A ce tarif de base sera appliqué, comme pour les années précédentes, une variation mensuelle des prix des matières premières.

Les sacs bleus 50 litres éventuellement distribués aux ménages seront facturés avec les sacs des professionnels, les sacs bleus 50 litres ne sont pas compris dans la dotation des ménages.

Multiflux :

Un forfait à l'habitant est maintenu pour la prestation de distribution de sacs aux permanences Multiflux qui sont assurées par les ambassadeurs du tri du Sydeme. Le coût de la prestation en 2020 reste le même que celui de 2019.

Les tarifs des prestations particulières liées au Multiflux concernant la fourniture de poubelles bi'sacs, de Sydem'pass et de pièces restent également inchangées pour 2020.

G.3. Tarification pour les apporteurs de biodéchets à Méthavalor

D'une capacité de traitement de 46 000 tonnes par an, l'unité de méthanisation de Morsbach, Méthavalor, a pour objectif la valorisation des biodéchets ménagers collectés à la source sur le territoire du Sydeme (sacs verts), mais aussi d'une partie des déchets verts (déchèteries, communes du territoire) et des biodéchets des professionnels (hors dispositif sacs verts).

Méthavalor réceptionne également des biodéchets de grandes et moyennes surfaces (GMS) et d'industries agro-alimentaires (IAA) en provenance de différents producteurs (territoire du Sydeme et au-delà).

La qualité et le conditionnement des biodéchets varient selon les apporteurs :

- Conditionnement/manipulation lors de la réception
- Réception/immobilisation du hall de réception + manipulation lors de la préparation
- Pouvoir méthanogène
- Quantité/fréquence des indésirables
- Mode de traitement des refus

Aussi, il est proposé d'établir une grille tarifaire différenciée prenant en compte des critères d'appréciation de la qualité des intrants.

La tarification est indexée sur une note globale du produit établie sur 20 points en fonction de la pondération de ces critères, et est appliquée conformément au tableau suivant :

Notation (sur 20 points)	Tarif de traitement € HT/tonne
1 - 3	85 €
4 - 6	70 €
7 - 10	60 €
11 - 15	50 €
16 - 20	40 €

Jusqu'à présent, les apporteurs bénéficiaient de contrats individuels avec un étalement des prix allant de 10 à 25 € par tonne en fonction des tonnages et de la qualité de produits.

G.4 Tarification pour la collecte et la valorisation des biodéchets en provenance de clients privés

La collecte des biodéchets des professionnels sera assurée par le pôle du Sydeme dédié au traitement de la biomasse et de méthanisation. Le syndicat mettra en œuvre des bennes à ordures spécifiques équipées d'un caisson étanche et d'une station de rinçage auparavant exploitées par la régie Ecotri.

Il s'agit d'une collecte en bacs roulants permettant :

- de contrôler la qualité du flux lors de la collecte,
- d'adapter le nombre de contenants en fonction de la production,
- de garantir un bon pouvoir méthanogène des biodéchets par une fréquence de collecte adaptée à la nature du déchet.

Sont concernés par cette collecte spécifique tous les producteurs générant une grosse quantité de biodéchets et qui ne rentrent pas dans le cadre des déchets ménagers assimilés. Il s'agit notamment de grandes et moyennes surfaces ainsi que d'industries agro-alimentaires.

Ainsi, la facturation de ces clients privés n'est donc pas adressée aux intercommunalités mais directement aux producteurs.

La prestation comprend :

- la collecte des biodéchets avec un équipement spécifique,
- l'acheminement des biodéchets jusqu'à l'exutoire,
- la valorisation des biodéchets par méthanisation,
- le traitement des refus présents dans le gisement.

Deux types de collecte sont proposées en fonction du conditionnement des biodéchets :

- Collecte des biodéchets en vrac (sans emballages) : bacs 120 litres et/ou 770 litres,
- Collecte des biodéchets emballés : bacs uniquement de 770 litres

Au vu de la densité des biodéchets emballés, cette collecte n'est effectuée qu'en bac de 770L. La densité des biodéchets en vrac présentés en bac 120 litres et 770 litres n'est pas la même. Les bacs 120 litres sont généralement destinés à la collecte de restes alimentaires tandis que dans les bacs 770 litres sont principalement déposés des fruits/légumes abîmés et des invendus de boulangerie.

Aussi, il est proposé d'établir une grille tarifaire pour cette prestation. Elle prendra en compte :

- un coût de collecte/transport dont le calcul prendra en compte le trajet de l'unité Méthavalor jusqu'au point de collecte et ce, pour chaque type de collecte et par passage,
- un coût de valorisation comprenant le traitement des refus.

Il est proposé de définir un coût de déplacement de 0,80 € HT/km, avec un seuil mini de 5 € HT par passage.

La grille tarifaire proposée par bac levé est la suivante :

	Collecte vrac Tarif en € HT/bac levé	Collecte emballée Tarif en € HT/bac levé
Bacs 120L	5 €	/
Bacs 770L	12 €	15 €

Le prix du bac de 120 litres comprend la fourniture d'une housse biodégradable, adaptée au volume du bac, permettant de maintenir au mieux l'état de propreté du contenant.

G.5 Tarification pour la prise en charge de déchets fermentescibles divers

L'unité de méthanisation des déchets verts de Sarreguemines est un centre de méthanisation qui traite une partie des déchets verts du territoire du Sydeme et une partie de ceux du territoire sarrois.

Cette installation permet de valoriser une partie des déchets verts du territoire du Sydeme et de produire des énergies renouvelables à un coût maîtrisé. Elle permet de produire du biométhane pour l'injecter dans le réseau public de gaz naturel. En effet, à l'inverse d'une plateforme de compostage mettant en place un processus traditionnel, le carbone contenu dans les déchets verts est valorisé sous forme de biométhane et non rejeté dans l'atmosphère.

Afin d'optimiser le rendement de l'installation, l'unité traite également des produits amenés par des tiers qui ont un pouvoir méthanogène élevé et permettent donc d'optimiser la production de biogaz issue des déchets verts qui représentent le principal intrant de l'installation.

D'une capacité annuelle de traitement de 15 000 t, l'unité de méthanisation réceptionne les quantités et catégories de produits suivantes :

- 8 000 t de déchets verts issus des déchèteries du Sydeme et du territoire sarrois,
- 5 000 t de biodéchets liquides,
- 1 500 t de culture intermédiaire à vocation énergétique (CIVE),
- 1 500 t de résidus d'industrie agroalimentaire (essentiellement des légumes)

Il est question ici de définir une grille tarifaire pour ces différents apports tiers.

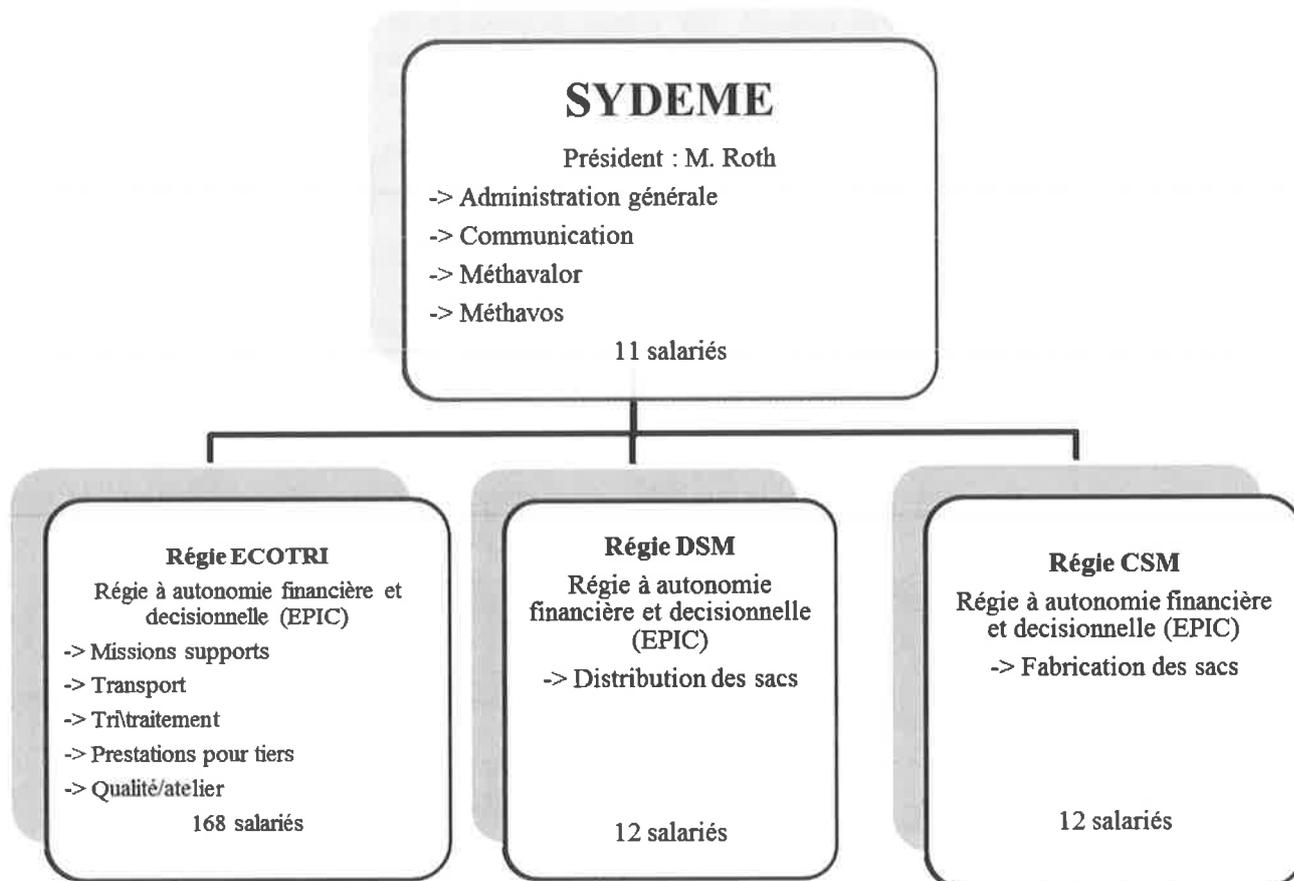
Le tableau ci-dessous présente cette grille qui définit pour chaque type de produit un tarif en lien avec les coûts de traitement associés :

Type	Format	PU H.T.	Unité
Déchets verts	non broyés	15,00 €	tonne
	broyés	10,00 €	tonne
Farine	vrac	4,00 €	tonne
	en sac kraft	5,00 €	tonne
	mélange vrac/sac	5,00 €	tonne
Liquide	huiles alimentaires	3,00 €	tonne
	eaux de rinçage de cuve alimentaire	3,00 €	tonne
	Alcool et jus purs	3,00 €	tonne
	Eaux de laiterie	10,00 €	tonne
Légumes / Fruits	vrac	3,00 €	tonne
	Produit brut conditionné	60,00 €	palette
Rebuts de production	vrac	20,00 €	tonne
	Produit brut conditionné	60,00 €	palette
Autres produits	Vrac, granulométrie < 50 mm	20,00 €	tonne
	Vrac, granulométrie > 50 mm	40,00 €	tonne
	Produit brut conditionné	60,00 €	palette

En tout état de cause, le Sydeme pourra refuser tous produits non conformes et ne répondant à la finalité de l'installation.

Annexes

Situation du Sydeme et des régies à l'automne 2019



Situation probable du Sydeme en janvier 2020*Les chiffres des effectifs peuvent fluctuer en fonction des entrées et sorties***SYDEME**

Président : M. Roth

- Administration générale & services supports
- Communication
- Qualité/Atelier
- Confection des sacs Multiflux (ex CSM)
- Distribution des sacs Multiflux (ex DSM)
- Activités de tri
 - Centres de transfert
 - Tri Multiflux
 - Recyclables
- Activité de Transport
 - SPL
 - Collecte verre/fibreux
 - Porteur de bennes de déchetteries
- Traitement déchets verts
- Traitement bois
- Collecte biodéchets
- Unité de méthanisation de Sarreguemines
- Méthavalor

192 salariés de droit privé issus des anciennes régies

11 salariés de droit public

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

43 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- De prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.
- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 27 janvier 2020

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le 31 JAN. 2020
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 31 JAN. 2020

